26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1877




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

**LONDRES.** — **Nutt,** 270, Strand.
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenes et Cie.**
**LEIPZIG.** — **F.-Brokhaus.**
**BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### JEAN MACARD

UN AN DE MINISTÈRE A PARIS SOUS HENRI II (1).

Un intérêt particulier s'attache à d'Andelot, personnifiant dans sa disgrâce les luttes et les douleurs qu'entraîne la profession d'une croyance nouvelle. A peine arrivé à Melun il écrivit à sa femme, Claude de Rieux, une épître consolatoire où il se déclarait heureux d'être persécuté pour l'Évangile et prêt à tout souffrir pour une si juste cause (2). Sa ferme attitude ne se démentit pas dans les premiers temps de sa captivité ; son exemple était d'autant plus dangereux que ses belles qualités militaires, et les services qu'il avait rendus au siége de Calais, lui avaient acquis une grande popularité dans l'armée. Privée d'un de ses plus valeureux chefs, l'infanterie française montrerait-elle la

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 49. C'est à Monceaux et non au Louvre qu'il faut placer la scène racontée p. 55 et suivantes.

(2) « Litteras ad uxorem scripsit ubi viriliter illam confirmat et sibi gloriosum esse dicit pati pro justa causa. » Rachamus Calvino, 22 maii 1558.

même solidité devant les Espagnols, à qui la victoire de Saint-Quentin avait ouvert la route de Paris? Des murmures se firent entendre parmi les vétérans des guerres d'Italie à la nouvelle des mesures de rigueur prises contre leur colonel général, et Blaise de Montluc, le héros de Sienne, désigné pour le remplacer, ne répondit aux avances de la cour que par un refus (1).

Malgré le prestige que la prise de Calais avait donné au duc de Guise, rentrant de sa folle expédition de Naples, l'impopularité du cardinal, son frère, allait croissant avec les malheurs du pays, depuis la rupture de la trêve de Vaucelles, dont on lui attribuait la responsabilité. Il essaya de rassurer les esprits par des négociations ostensiblement mêlées aux hostilités dont la Picardie et l'Artois étaient le théâtre. Avec la versatilité dont il avait donné tant de preuves, il préconisait la paix après avoir soufflé la guerre, dans le seul intérêt de sa maison. Réconcilier les deux souverains de France et d'Espagne, afin de tourner leurs forces contre l'hérésie, tel était son nouveau plan : « Le cardinal, écrit Macard, vient de partir pour Péronne, et de là pour Cambray où doivent se réunir les ambassadeurs des deux nations. Déjà Philippe accède sans difficultés aux articles proposés par le roi. Il reste à accepter les conditions qu'il stipule lui-même. On dit que le cardinal est tellement désireux de la paix qu'il est prêt à céder sur tous les points, afin d'apaiser le peuple grandement irrité contre lui parce qu'il a rompu la trêve. Quant au roi, il se montrera fort coulant pourvu qu'on ne trouble pas sa vie de mollesse et de plaisir. Chacun espère donc voir revenir le cardinal avec l'annonce de la paix ou d'une suspension d'armes; on croit si facilement ce que l'on désire! Pour nous qui craignons que cette paix ne soit le commencement d'une guerre très-cruelle contre les innocents, nous sommes plus lents à croire. Dieu règne, et tout dépend de sa souveraine volonté : quoi qu'il arrive, il entendra les soupirs de ses

(1) « Fremunt jam multi duces et milites et minantur se non pugnaturos. » Rachamus Calvino, 22 maii 1558. Sur le refus de Montluc, voir de Thou, Edition française, t. II, p. 567.

enfants, et il confondra, tôt ou tard, l'orgueil des superbes (1), » Les espérances des Lorrains ne furent point justifiées; un nouveau désastre militaire était réservé à la France. Après Saint-Quentin, Gravelines! Avec sa présomption bien connue, le cardinal se vantait de tenir la paix entre ses mains. Il dut ressentir d'autant plus l'humiliation d'un retour qui ressemblait à une fuite, au sortir du somptueux banquet qu'il venait d'offrir à la duchesse de Lorraine, médiatrice entre les deux partis (2).

Succès ou revers, tout concourait à rendre plus périlleuse la situation des réformés que l'on accusait, sans ombre de vraisemblance, de pactiser avec les ennemis de la monarchie. « Nos adversaires cherchent à nous perdre par tous les moyens. Le roi a écrit au Parlement pour nous signaler comme ses ennemis capitaux, nous qui ne laissons pas passer un jour sans prier Dieu pour sa couronne et pour sa vie. On a publié un édit d'après lequel toute personne qui aura vu un des chanteurs du Pré-aux-Clercs, ou qui connaîtra une des maisons où se tiennent nos assemblées, sans les dénoncer, sera poursuivie comme coupable d'hérésie. Ordre a été donné à de nombreux commissaires de faire des perquisitions dans les maisons, et ils se sont déjà mis à l'œuvre. Personne n'a été jusqu'ici traîné au supplice, mais on a fait dix ou douze arrestations parmi le peuple, et l'accès des prisons est absolument interdit. La violence des poursuites en abrégera peut-être la durée, mais en attendant on a de la peine à trouver des hôtes pour recevoir l'Église de Christ. Dieu nous soit en aide dans cette terrible crise (3) ! »

Rien ne pouvait plus irriter la cour que la fermeté de d'Andelot, se montrant également insensible aux prières et aux menaces. Sa constance était un sujet de gloire pour l'Église réformée

(1) « Quidquid statuatur, non negliget continuos suorum gemitus, et gigantum superbiam aliquando retundet. » Rachamus Calvino, 13 maii 1558.

(2) « Vix fuga elabi potuit cum quadringentis pistolariis quos vocant. Non procul ab eo loco ubi magnifice epulabatur una cum Lotharinga matre ducis, interempti sunt ab hoste. » Lettre du 22 mai 1558. Telle est la relation de Macard, qui nous paraît plus vraisemblable que celle de l'historien de Thou (t. II, p. 565).

(3) « Vix reperiuntur hospites qui Christi ecclesiam excipiant. Dominus adsit nobis in tanta tempestate! » Lettre du 25 mai 1558.

de Paris qui s'honorait de compter un tel confesseur dans une des premières familles du royaume, et son nom était cité avec admiration dans les Églises étrangères qui avaient l'œil fixé sur Paris : « D'Andelot continue à montrer une fidélité inébranlable qui embarrasse bien des gens, car il n'est pas moins dangereux de le retenir que de le relâcher. Dans l'armée chefs et soldats s'indignent de son arrestation, et menacent de ne pas combattre. Aussi nos adversaires tentent de le vaincre par des voies obliques. On est allé trouver sa femme, et on ne l'a pas peu effrayée en lui disant qu'il n'échapperait pas au supplice, s'il persistait dans son obstination, tandis qu'elle-même et ses enfants auraient la misère pour tout partage. On l'a pressée d'aller trouver son mari pour l'exhorter à céder et à demander pardon au roi, en dissimulant sa foi au fond du cœur. La Roche Chandieu et moi nous n'épargnons rien pour le confirmer en sens contraire. Elle nous a montré les dernières lettres de son mari pleines d'une merveilleuse constance, où il l'exhorte à repousser d'importuns conseillers (1). C'est à nous de recommander par nos prières un tel homme à Dieu, car son exemple est de grande conséquence. Le roi de Navarre est retourné à la cour. Plût à Dieu qu'il suivît même de loin les traces de d'Andelot (2) ! Les promesses ne lui coûtent rien, mais il demeure toujours muet en présence du monarque, qui ne lui permettra certainement pas de retourner en Aquitaine dans ces temps de troubles. »

Cependant les députés des princes d'Allemagne étaient arrivés à Paris porteurs d'une lettre où on lisait ces mots : « Nous avons esté avertis, sire, qu'en vostre royaume la persécution dure et continue autant que par cy devant, par feu, glaive, et toute autre sorte de tourments, en quoy nous portons la tristesse de vos bons et loyaux sujets, comme requiert la charité entre vrais chrestiens, et nous sommes par ce contraints d'estimer que ne

(1) « Exhibuit nobis litteras viri postremas quæ miram constantiam præ se ferunt, ubi diserte ipsam hortatur ut importunos hujusmodi consiliarios abigat. » *Ibidem.*

(2) « Utinam longo intervallo ad hujus viri excellentiam accederet. » *Ibidem.*

soyez pas moins animé à l'encontre de nostre doctrine, d'autant que les pauvres susdits ne sont travaillés pour autre motif que pour la religion que nous ensuivons et sur laquelle nous appuyons le fondement de nostre salut, ce qui nous rend extrêmement compassionnés et marris, non-seulement pour le préjudice de nous, ains principalement à cause de l'honneur de notre seigneur souverain, estant par tels efforts foulé et anéanti (1). » Ils rappelaient au roi leurs démarches réitérées, d'anciennes promesses demeurées sans effet, et le suppliaient de mettre la main à la réunion d'un concile pour la réforme de l'Église, en usant de tolérance envers ceux de ses sujets qui professaient le pur Évangile.

Admis en présence du roi au château de Monceaux, les ambassadeurs exposèrent l'objet de leur mission, en évitant avec soin tout ce qui pourrait blesser l'ombrageux monarque recherchant, à l'exemple de son père, l'alliance de ceux dont il persécutait la croyance dans ses propres États. Ils lui présentèrent une confession de foi des réformés français rédigée par Calvin lui-même avec une sagesse et une mesure au-dessus de tout éloge (2). Ils demandèrent ensuite la cessation des poursuites, jusqu'à la réunion d'un concile, et la libération de l'ancien échevin de Metz, Gaspard de Heu, seigneur de Buy, détenu à Vincennes, et voué secrètement à la mort pour s'être fait l'agent de négociations entre le roi de Navarre qui semblait acquis à la cause réformée, et l'électeur palatin Frédéric III, un de ses plus fermes défenseurs. Instruit par les Guises dans l'art de dissimuler, Henri II fit bon visage aux ambassadeurs, et promit d'envoyer aux princes un de ses officiers avec une réponse satisfaisante. « Or voici, ajoute Macard, le beau fruit de cette ambassade, c'est que l'on sévit avec plus de rigueur contre nous sans même attendre le départ des ambassadeurs (3) ! On dirait qu'on veut les rendre témoins du triste spectacle de nos souf-

(1) *Histoire des martyrs*, édition de 1597, f° 439.
(2) C'est la pièce insérée dans les *Lettres françaises*, t. II, p. 151.
(3) « En vero eximius fructus legationis quod dum hic adsunt, tanta sævitia exercetur, etc... » Lettre du 25 mai.

frances. Notre gratitude n'en est pas moins acquise aux princes auxquels nous adresserons un fidèle rapport de tout ce qui s'est passé. »

La fermeté de d'Andelot est un sujet de consolation pour le pieux pasteur qui ne craint pas d'exposer tous les jours sa vie pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Il ne néglige aucune précaution pour faire parvenir au prisonnier de Melun les messages de Calvin dont la vigilante sollicitude ne connaît pas de frontières. Il écrit à ce dernier : « La réponse de d'Andelot ne contenant aucune mention de votre lettre, je crains fort qu'elle ne lui ait pas été remise en même temps que la mienne. Dampierre affirme l'avoir donnée au lieutenant qui m'apporta la lettre du prisonnier et lui rapporta ma réponse. C'est pourquoi je lui envoie aujourd'hui, par un messager sûr, la copie que j'avais fait faire dans la prévision de ce qui est arrivé. A vrai dire, je me défie de sa femme qui, dans sa faiblesse, hélas ! n'épargne rien pour l'entraîner à une honteuse défection. Je la soupçonne d'avoir retenu la lettre confiée à Dampierre, de peur que le cœur de son mari ne fût affermi par l'autorité de vos exhortations. Ce n'est pas lui faire injure que de concevoir un tel soupçon, même s'il est sans fondement. Elle ne l'a que trop justifié, lorsque gémissante et montrant le fruit qu'elle porte dans son sein, elle a supplié d'Andelot d'avoir pitié de ses enfants. Rude était l'assaut; il en a cependant triomphé (gloire soit à Dieu !) comme vous le verrez par les lettres que je vous envoie (1). Son frère le cardinal n'a pas eu plus de succès, et n'a obtenu que cette réponse : *Celui qui aime son père ou sa mère, ou sa femme et ses enfants, plus que moi... n'est pas digne de moi* (2)! Ceux qui vous apportent ces lignes vous en diront davantage... Sachez cependant que notre collègue La Rivière est arrivé à temps. La fièvre quarte qui le tourmente, ne l'empêche pas de vaquer à ses devoirs.

(1) « Nihil tamen profecit mulier. Deo laus et gloria sit!... » Rachamus Calvino, 18 junii 1558.
(2) Evangile selon Saint-Mathieu, XI, 37.

Delestre a aussi repris ses fonctions. Quant à la Roche Chandieu nos amis sont d'avis qu'il doit encore se tenir caché, ce qui le désole. Nos collègues vous saluent avec un vif empressement, et moi qui vous aime comme un père, je me sens tellement à vous que je ne trouve pas de termes pour vous le témoigner dignement (1). »

Ce n'est pas seulement dans la prison de Melun que se déploient les scènes, d'une beauté toute morale, où l'âme grandit par le sacrifice. Les lettres de Macard nous montrent de faibles femmes révélant une énergie supérieure à leur sexe, et supportant courageusement la plus cruelle des persécutions, celle du foyer, pour obéir à la voix de leur conscience. « Que dirai-je à notre cher Jonvillers de M^me de Rentigny, si ce n'est qu'elle est indignement traitée par son mari. On l'a transportée de force à l'Église pour y entendre la messe, et là encore sa constance n'a pas fléchi (2). Depuis lors elle est retenue captive chez elle, et personne ne peut la voir... On dira peut-être que nous avons eu tort d'autoriser son retour auprès de son mari. Mais permettre n'est pas ordonner, et nous ne pouvions agir autrement (3). Je ne doute pas que ces nouvelles n'affectent Jonvillers, comme elles nous affligent nous-mêmes. Mais il n'est pas en notre pouvoir de remédier à tous les maux dont nous sommes témoins. Prions et gémissons, en supportant avec patience ce que nous ne saurions empêcher. »

Emue des périls de Macard, l'Église de Genève songe à le rappeler, et l'inflexible Calvin ne met point obstacle à son retour, le laissant juge de l'opportunité. Avec quelle énergie le fidèle pasteur de Paris oppose aux plus doux appels de la famille et de la patrie adoptive le devoir qui le retient loin de tout ce qu'il aime! « A Dieu ne plaise que je songe à partir en un temps si troublé! Sans parler des murmures et des plaintes

(1) « Ut pietatem erga te mihi nunquam satisfaciam. » *Ibidem.*

(2) « Vi sublata est in templum ut missam audiret, ac ibi adhuc se fortem præstitit. » Lettre du 12 mai 1558.

(3) On voit par une lettre de Macard, du 12 avril 1558, que les ennemis de la réforme accusaient en plein parlement les ministres d'enlever les femmes à leurs maris (*uxores a maritis abducunt*).

que soulèverait mon départ, la certitude que j'ai de ma vocation et la voix de ma conscience m'interdisent devant Dieu d'abandonner mon poste (1). Le Seigneur m'a jusqu'ici maintenu et miraculeusement préservé comme sous ses ailes; pourrais-je songer à me dérober par une fuite honteuse au nouveau danger qui me menace?... Je ne désire qu'une chose, c'est que vos prières s'élèvent plus ardentes au ciel pour conjurer des périls dont vous êtes plus touchés que nous-mêmes. Je dirai plus encore : Comme les fidèles de cette ville qui paraissent m'aimer exprimaient la crainte que je ne fusse trop tôt rappelé par vous, j'ai répondu que je ne m'appartenais pas, et que je dépendais de l'autorité du consistoire et du conseil auquel j'ai prêté serment. Mais j'ai ajouté, en toute sincérité, que je ne ferais aucune démarche pour provoquer mon rappel, et que j'acceptais d'avance tout ce qu'ils obtiendraient eux-mêmes de nos légitimes seigneurs pour la prolongation de mon ministère auprès d'eux (2). »

Ce n'était pas, au moment où la persévérance de d'Andelot était exposée à de si rudes épreuves, que Macard pouvait songer à s'éloigner de Paris. Il ne se sentait pas moins nécessaire dans la prison de Melun que dans les secrètes assemblées de l'Église de Paris, n'ayant pas même un lieu où reposer sa tête, comme le maître dont elle suivait les traces. Avec quelle émotion les pasteurs et les anciens de l'Église ne durent-ils pas recevoir la lettre suivante de d'Andelot :

« Messieurs et frères, aujourd'hui m'ont esté baillées les deux lettres, lesquelles sont parvenues à vous, faisant mention de la rigueur qui se conspire et prépare contre moy, si en ne me desdissant je ne blasphéme contre le sainct nom du Seigneur, et ceux-là mesme desquels vient l'advertissement seroient bien d'advis que je m'absentasse (3). L'estat auquel est ma femme

(1) « Mea certe vocationis fides et conscientiæ religio me coram Deo obstrictum tenet ne pedem hinc dimoveam a statione. » Lettre du 20 juin 1558.

(2) « Et quantum litteris obtineant a vobis et dominis nostris ut hic maneam, me nihil recusaturum. » *Ibidem*.

(3) Allusion à un projet d'évasion que l'on semble avoir formé pour d'Andelot.

prochaine d'accoucher, ne pouvant tarder au long aller plus de quinze jours, doublant l'inconvénient qui pourrait survenir en l'effroy d'une si grande mutation, et en la mère et en la créature, ne me donne volonté de promptement exécuter une telle entreprise.

» Or est-il certain que rien ne se faict que par le conseil admirable de ce bon Dieu, et me propose ces moyens pour estre aultre occasion meilleure que nous tous ne sçaurions comprendre. Je luy snpplie doncques qu'il lui plaise premièrement donner sa bénédiction à la créature sienne de laquelle il m'a faict estre père, pour estre son commencement et la fin desdié à sa gloire; et à moy la grâce et la force de constamment résister à ses ennemis et les miens, tandis que je combattray pour l'advancement du règne de son fils Jésus Christ. Je scay qu'en moy, en ce corps mortel, il n'y a rien de bien, sinon toute fragilité; *mais*, comme dit l'apostre, *je puis tout en celuy qui me conforte*...

» J'ay nouvelles que demain doit arriver le docteur que l'on me veult envoier. Je prie à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoy respondre tousjours à l'augmentation de sa gloire, et, comme il est escrit, en toute confidence. Ainsi, comme toujours a esté, Christ sera magnifié en mon corps soit par vie ou par mort, car Christ m'est vie et mourir m'est gain, moiennant la grâce duquel j'espère faire congnoistre à ceux qui demanderont compte de ma foy, que je crains Dieu et honore mon roy, comme il m'est commandé, ayant observé les statuts en toute fidélité et obéissance. Quand aux choses de l'esprit et qui concernent le repos de ma conscience, j'en rendray compte au moins mal qui me sera possible à celuy qui seul en peut disposer.

» Je vous prie, mes frères, ne m'oubliez en vos prières, à ce que je sois mené par l'esprit du Seigneur, le nom duquel soit béni éternellement. Ainsi soit-il. De Melun, ce 1er juillet 1558.

» Votre frère et bon amy

» ANDELOT (1). »

(1) Copie. Bibl. de Genève. Imprimée dans le *Bulletin*, t. III, p. 245.

Noble langage, bien digne par sa ferveur et son élévation de l'homme que l'on comparait au chevalier Bayard, sans peur et sans reproche comme son modèle. Heureux s'il eût persévéré jusqu'au bout, et s'il fût sorti de prison aussi pur qu'il y était entré! A ce moment, tous les regards sont fixés sur lui, et les nouvelles du château de Melun ne sont pas moins avidement attendues que celles de la frontière où se joue le sort de la France en lutte avec l'Espagne. Aux prières de l'Église réformée de Paris, s'unissent celles de l'Église de Genève, métropole glorieuse de tant de confesseurs et de martyrs. Toujours attentif aux progrès de la Réforme, dans le pays de sa naissance, comme dans les contrées les plus reculées de l'Europe, Calvin prodigue à d'Andelot les encouragements et les consolations. Il le cite en exemple à un autre athlète de la foi évangélique, le marquis de Vico partant pour l'Italie, où l'attendent les plus douloureux combats de la chair et du sang : « Cependant, M. d'Andelot estant mandé du Roy pour luy faire peur, il a franchement confessé sa foy devant luy; sur quoy en colère il fut envoyé en la ville de Meaux avec dix archers, et de là a esté transporté au chasteau de Melun. Or, monseigneur, à grand peine pourriez-vous croire comment Dieu a besongné puissamment en luy. On l'a sollicité de toutes parts pour le réduire. Sa femme luy montrant son ventre pour l'esmouvoir à compassion du fruit qu'elle portoit, son frère le cardinal, et aussy messagers subornés. On requéroit seulement qu'il confessast devant le roy la faute d'avoir parlé inconsidérément et en trop grande audace. Vous serez esmerveillé, oyant icy plus au long en quelle vertu il a résisté à tous assauts, ce que nous sçavons non point par rapport d'aultruy, mais de ses propres lettres. Quoy qu'il en soit, il a si bien appris ceste leçon, de renoncer à tout ce qui le peut destourner du bon chemin, que tous ses parents et sa femme se déportent de le plus molester n'espérant point d'y plus rien gaingner. Maintenant que les menaces ont redoublé, et qu'il a esté bien informé par les amis que c'estoit chose conclue de l'emmurer pour toute sa vie, vous verrez par ses lettres

comment Dieu l'a confirmé en cest acte, comme en toute la procédure qui avoit esté auparavant. Je ne vous en dis non plus pour ce que je sçay bien que vous considérerez assez de vous-mesme de quoy cest exemple vous doibt servir (1). »

Au moment où Calvin s'exprimait avec de tels éloges sur le compte de d'Andelot, il avait cessé de les mériter. Après avoir victorieusement résisté aux instances de sa femme et aux menaces de ses ennemis, il se laissa séduire par les artifices d'un docteur, *stylé*, dit Bèze, *à la courtisanne et à la sorbonnique*, dont le coup d'essai fut un coup de maître. Ruzé, tel était son nom (2), se garda bien de demander une rétractation, en forme, au prisonnier; en vrai disciple de Loyola, il sut lui persuader qu'il pourrait, sans se démentir, assister à la messe, par un acte de pure condescendance pour le roi qui n'exigeait rien de plus, et d'Andelot y consentit. Dès le 7 juillet, il écrit à Macard la lettre qui suit, où se trahit une secrète défaillance :

« Monsieur Racam, je ne veux faillir vous advertir et tous les frères, comme ces deux jours passés il s'est employé chacun d'iceux quatre ou cinq bonnes heures en disputes avec un docteur qui m'a esté envoyé, comme avez pu sçavoir. Et afin que puissiez plus particulièrement entendre, j'ay advisé avec mon secrétaire présent porteur des principaux points, qui les vous fera entendre, n'ayant rien omis de luy rendre compte de ma foy et de l'occasion qui *m'engendroit le desseing d'assister à leurs sacrifices*, l'ayant prié bien affectueusement de le déduyre bien par le mesnu au roy, ce qu'il m'a promis de faire, auquel j'escris une lettre de laquelle je vous envoie une copie, me soubmettant de luy obéir tousjours comme Dieu me commande. De toutes ces particularités, ce porteur vous satisfera.

» Au surplus, je rends grâces à mon Dieu auquel il a pleu donner bonne délivrance à ma femme, aïant faict une fille, laquelle

(1) A M. le marquis de Vico, 19 juillet 1558. *Lettres françaises*, t. II, p. 213, 214.

(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 145. C'est ce même personnage qui présida, l'année suivante, à la triste comédie de la prise de voile imposée à Charlotte de Bourbon dans le monastère de Jouarre, et qui en fut récompensé par l'évéché d'Angers; voir les *Nouveaux Récits du* XVIe *siècle*, p. 222.

je vous prie venir mettre en son Église, mais non pas vous, monsieur Racam, car vous estes noté de l'aultrefois que fustes icy. Il est besoing que ce soit quelque autre que ce porteur conduira. Je prie à nostre Seigneur qu'il nous fasse la grâce de faire bonne entrée et demourer en sa maison. De Melun, ce 7 de juillet 1558.

» Votre frère et bon amy

» D'ANDELOT (1). »

La lettre de d'Andelot au roi ne laisse aucun doute sur l'acte de faiblesse que, par une étrange illusion, il croit pouvoir concilier avec ses sentiments de persévérante fidélité à la foi réformée.

« Sire, j'ay receu un singulier plaisir de la compagnie de M. le docteur Ruslé, lequel j'ay retenu deux jours, tant pour le contentement que j'avois d'apprendre d'un si bon personnage, qu'aussy pour prendre le temps et le moyen de luy rendre compte par le menu de ma foy et religion, laquelle je serois bien marry qu'elle fust telle comme peut estre aulcuns ont voulu penser, suppliant très-humblement vostre majesté me vouloir faire tant de bien et faveur de le vouloir patiemment escouter, espérant en Dieu qu'après son rapport, *vous ne demeurerez mal content de moy*, car en restera quelque chose pour vostre satisfaction; aiant cest heur que de le pouvoir entendre, je feray congnoistre à vostre majesté *que je luy obéiray comme Dieu me le commande*, et le debvoir de bien humble et très-obligé serviteur le requiert.

» D'ANDELOT (2). »

On comprend la douleur de Macard en recevant ce double message, et on peut apprécier l'intensité de ses craintes, de ses angoisses, par ces lignes d'une lettre du 9 juillet à Calvin : « Je vous ai récemment écrit au sujet de Guérin, des inquisiteurs, de d'Andelot, etc. Depuis je n'ai cessé de l'exhorter par lettres, comme vous le verrez par sa réponse que je vous transmets, avec

(1) Copie de la main de Macard. Bibl. de Genève. *Bulletin*, t. III, p. 245.
(2) Copie bibl. de Genève, *Bull.*, t. III, p. 246.

un exemplaire de sa lettre au roi où il y a beaucoup de choses qui me déplaisent. Non, je ne puis croire à un tel malheur! Verrons-nous succomber celui qui était pour nous un sujet de triomphe, afin que Dieu nous humilie de toutes manières (1)?» Mais Macard sait trop le prix d'une âme pour rien épargner de ce qui peut fortifier d'Andelot contre la tentation, et le même jour, il lui adresse la lettre suivante :

« Très-honoré seigneur, nous sommes très-joieux de ce que vous avez vaillamment combattu pour la vérité de Dieu à l'encontre du docteur qui vous avoit esté envoyé, et que toutes les objections qu'il a pu amener en corrompant le sens de l'escripture saincte, en mettant en avant l'autorité des hommes, ne vous ont pu aucunement faire fleschir ni destourner du droit chemin. Cependant les ennemis de l'Évangile n'ont pas laissé de faire leur triomphe et de sonner partout qu'ils ont bonne espérance de vous ranger bientost, *parce que vous promettez d'obeir au Roy, comme Dieu le commande*, ce qui nous a certes apporté grand ennuy, considérant que le blasme qu'on vous veut mettre sus à tort et sans cause, tourne au deshonneur de Dieu et au grand scandale de l'Église. Vray est que l'asseurance de l'issue qui montrera tout le contraire de ce que les meschants désirent que vous fassiez, nous donne une grande consolation. Mais encore ne pouvons-nous que nous ne soyons grandement contristés pour les blasphesmes que les iniques dégorgent, comme si les lettres que vous avez escriptes au Roy contenoient quelque chose contre l'honneur de Dieu. »

Macard, dans sa rude franchise, ne laisse point ignorer à d'Andelot, que le langage du docteur Ruzé, chargé par lui d'un message verbal au roi, autorise tous les soupçons, et justifie la douleur de l'Église de Paris qui se sent solidaire de ses actes. « Pourquoy, monsieur, comme vous avez jusques icy pleinement satisfaict à vostre debvoir, en donnant matière aux enfants de Dieu de luy rendre grâces pour la vertu qu'il a mise en vous,

(1) « Me miserum! an is de quo triumphabamus concidet, ut omnibus modis nos humiliet Dominus? » Rachamus Calvino, 11 julii 1558.

nous vous supplions de vous appliquer du tout à poursuivre le train que vous avez heureusement commencé... Il est tout clair que le Diable fait tous ses efforts d'affaiblir vostre courage, et pour ce qu'il n'en peult venir à bout, il veut par quelque moyen empescher que la confession franche et libre que vous avez faicte, n'ouvre brèche aux fidèles pour destruire la papauté. Et pourtant il prétend de gagner ce point qu'on ignore ce que vous avez bien dict et bien faict, et mesme s'il peult, de faire accroire aux hommes que vous n'avez point persisté. Mais, c'est à vous, monsieur, d'entendre ses ruses et ses finesses, et de tant faire que chacun cognoisse que vous avez maintenu jusques au bout la doctrine du salut en laquelle gist toute nostre félicité, en monstrant le chemin à un si grand peuple qui a les yeux sur vous, et surmontant toutes difficultés jusques à ce que vous ayez achevé vostre course qui est si briesve, si vous regardez au repos éternel qui vous est asseuré par la grâce de nostre Seigneur Jésus (1). »

Cet éloquent message trouva, on n'en peut douter, un écho vibrant encore dans l'âme de d'Andelot, si bien faite pour les nobles luttes et les glorieuses victoires qui n'ont que Dieu pour témoin. Mais il était déjà à moitié vaincu par les sophismes qui trouvent toujours de secrètes complicités dans le cœur, même des plus vaillants. Une première faiblesse en entraîne une seconde, présage d'une triste chute! Le désir de plaire au roi allait momentanément effacer tout autre sentiment dans l'héroïque soldat de Cérisoles et de Saint-Quentin. « Finalement, dit Bèze, il consentit à se retirer de sa prison après qu'une messe seroit dite en sa présence, *sans autre abjuration verbale*, et mesme ne portant pas beaucoup de révérence à la messe, ce que néanmoins il recognut depuis avoir fait par grande infirmité, qu'il a toujours condamnée jusques à sa mort et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer. Mais cela ne laissa pas d'estre tourné pour lors en grand scandale (2). »

(1) Copie. Bibl. de Genève. *Bulletin*, t. III, p. 248, 250.
(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 145.

Quelle ne fut pas la douleur de Calvin en apprenant la triste nouvelle de la chute d'un homme sur lequel il avait fondé tant d'espérances! Il laissa s'épancher son cœur dans une lettre où la sévérité n'est tempérée que par le respect : « Je sçay bien quant à l'acte que vous avez faict que les excuses que vous amenez ont couleur pour amoindrir la faulte en partie. Mais quand vous aurez tout bien considéré de plus près, le tout ne vous peult guère alléger devant Dieu. Car vous sçavez combien de pauvres âmes débiles ont esté troublées d'un tel scandale et combien de gens pourront prendre pied à vostre exemple. Et quand ce mal ne seroit pas d'avoir ruiné ce que vous aviez édiffié, ce n'est pas une offense petite ni légère d'avoir préféré les hommes à Dieu, et pour gratiffier une créature mortelle avoir oublié Celuy qui nous a formés, qui nous maintient, qui nous a rachetés par la mort de son Fils unique, et lequel nous a faits participants de son royaume. Bref, Dieu a esté fraudé en ce que vous avez par trop déféré aux hommes, soit de faveur, soit de crainte ou de révérence. Mais le principal est que les ennemis de vérité ont eu de quoy faire leurs triomphes, non-seulement d'avoir esbranlé vostre foy, mais d'avoir faict approuver leurs abominations... Ce a doncques esté une chute bien mauvaise, de laquelle il vous doibt souvenir en amertume de cuœur. Je pense bien que cecy vous sera rude de prime face, mais je diray avec Sainct-Paul, *que je ne me repentiroy pas de vous avoir contristé, moiennant que ce soit pour vostre salut.* Mesmes si vous désirez estre espargné de Dieu, il vous est bon et utile de n'estre point espargné de ceulx auxquels il a remis la charge de vous tirer à repentance (1). »

Macard n'épargna pas non plus les censures à d'Andelot rentrant à Paris, avec une secrète honte et un intime regret, gages d'un prochain relèvement. Il lui transmit la lettre de Calvin, avec des exhortations propres à le faire rentrer en lui-

(1) A monsieur d'Andelot (juillet 1558). *Lettres françaises*, t. II, p. 220, 222. Il faut lire en entier cette lettre, chef-d'œuvre d'austère franchise et de chrétienne charité.

même et qui ne furent point stériles. Dans un entretien particulier, qui eut le cardinal de Châtillon pour témoin, il ne craignit pas de mettre le doigt sur la plaie, pareil au médecin qui ne blesse que pour guérir : « D'Andelot met encore en avant de vaines raisons pour excuser son apostasie devant les hommes; *mais sa conscience l'accuse devant Dieu* (1). Sans la crainte de la mort et l'attrait des honneurs qui le retiennent captif, il n'aurait point pactisé avec les superstitions. Je ne manquerai pas de le revoir dès que j'en aurai le loisir... Je ne vous promets rien des autres prisonniers, si ce n'est que nous travaillons à les soutenir, afin qu'ils ne succombent point, car les rigueurs d'une longue captivité sont faites pour ébranler ceux qui ne sont pas suffisamment affermis en Dieu. » Noble apostolat poursuivi près des échafauds et ne puisant de séductions que dans la vérité ! Il ne s'exerça pas en vain auprès de d'Andelot, âme trop belle pour être ravie à la cause de la Réforme qui ne devait, en ce siècle de foi, manquer ni de héros ni de martyrs !

(*Suite.*) JULES BONNET.

(1) « Scilicet vanas excudit defensiones quibus simulationem suam tueatur apud homines. Interea conscientia ipsum convictum tenet coram Deo. » Rachamus Calvino, 26 julii 1558.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## PROCÈS-VERBAUX
## DE LA PROPAGATION DE LA FOY DE MONTPELLIER
## (1679)

Le manuscrit dont nous allons résumer l'ensemble sous des chapitres distincts se trouve aux Archives du département de l'Hérault (fonds de l'Évêché). C'est un gros cahier, petit in-folio, papier très-fort et en fil, comme on le faisait alors.

Sur la couverture en carton assez épais, recouverte de parchemin on lit : « Procès-verbaux des Registres de la propagation de la foy. Janvier 1679. »

La première partie du registre comprend environ 150 pages d'une écriture très-nette, qui annonce la main d'un écrivain formé pour des transcriptions de ce genre. Nous avons cru reconnaître la même écriture dans plusieurs copies des procès-verbaux des états de Languedoc, et comme le greffier des états était membre de la propagation, il ne serait pas étonnant qu'il se fût chargé de la rédaction du registre, en employant la main d'un de ses copistes.

Nous disons la main d'un de ses copistes : en effet, à l'inspection du manuscrit il est aisé de voir qu'une seule main a tracé ces pages.

A la séance du 3 septembre 1681, la dernière transcrite, on lit :

« M. Girard a porté le registre des délibérations et de tout ce qui s'est fait dans les assemblées depuis son établissement jusqu'à présent qui a été mis au net; il a été délibéré d'expédier mandement de 20 francs pour les peines et vacations de celui qui l'a copié. »

La société était très-parcimonieuse; elle économisait sans doute ses finances dans l'intérêt des nouveaux convertis; l'écrivain qui a rempli ces nombreuses pages a dû employer plus d'un long mois en y travaillant dix heures par jour; car le soin, la netteté, la correction avec lesquels les délibérations ont été reproduites, exigeaient une

grande application et une certaine lenteur, dans la transcription; en donnant 20 francs au copiste la rémunération ne représente pas plus de 120 francs de notre monnaie actuelle. Rien n'indique qu'il y ait eu suspension dans les réunions : la rédaction seule fait défaut après le 3 septembre 1681.

Peut-être, après l'édit de révocation, la société tint-elle ses séances moins régulièrement. Il ne fallait plus, en effet, s'occuper secrètement des relaps, des assemblées des protestants : le pouvoir civil poursuivait directement.

Quoi qu'il en soit, l'histoire trouvera dans ces pages des renseignements précieux qui serviront à éclairer des points encore douteux.

Le registre commence par une *requete présentée à Mgr l'Évêque de Montpellier pour l'établissement de la congrégation de la foy.*

On y lit : « Les suppliants désireroient, Monseigneur, qu'il vous plût ériger en cette ville une congrégation sous le titre de l'exaltation de la Sainte-Croix, pour la propagation de la foy, ad instar de semblables congrégations établies depuis quelques années dans les villes de Paris, Grenoble et autres.

» Les suppliants se proposent d'être trente-trois confrères « à l'honneur de pareil nombre d'années que Jésus-Christ Notre Seigneur a conversé sur la terre pour y répandre la lumière de la foy. »

Le but de l'établissement est de, « en s'assemblant de quinze en quinze jours et plus souvent si besoin est, traiter des moyens de rammener les desvoyez au sein de l'Église, instruire et assister les nouveaux convertis. — De Moulceau, Girard Boudon, de Ratte, de Lavergne, David, Planque, Joubert, Desandrieux, prêtre, Vignes (Signés). »

Le 10 janvier 1679, Charles de Pradel, évêque de Montpellier, permet qu'on commence d'agir en attendant le décret qui confirmera l'établissement de la propagation, etc.

Cette ordonnance est du 3 juin 1679. « Inclinant de tout notre cœur aux prières des suppliants que nous regardons comme un secours que Dieu nous envoie pour nous aider à conduire heureusement dans le bercail de Jésus-Christ toutes ces brebis égarées.

» Nous avons érigé et établi, érigeons et établissons ladite Congrégation de la foy sous notre autorité et le titre de l'exaltation de la Sainte-Croix..., les confrères tiendront leurs assemblées dans notre palais épiscopal. — PAR Mgr, BÉROS, *secrétaire.* »

STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA CONGRÉGATION DE L'EXALTATION DE LA SAINTE-CROIX, ÉTABLIE A MONTPELLIER AU MOY DE JANVIER 1679.

Il y a onze articles.

A l'article 2 on lit : « Cette Congrégation n'aura point d'autre supérieur que le seigneur évêque de cette ville, ou, en son absence, son vicaire général. Il y aura quatre officiers. Le premier, sera le directeur qui sera toujours ecclésiastique; le second, l'administrateur temporel qui sera toujours laïque; le troisième, le secrétaire qui pourra être indifféremment ecclésiastique ou laïque; le quatrième, le trésorier qui sera toujours laïque. »

Le clergé évite avec soin de paraître s'attacher aux intérêts temporels; pourtant tout se fera par son inspiration.

Quant à l'étiquette, on remarque une égalité que l'on n'observait pas dans les tenues des états. « Les places seront toutes communes; il n'y aura d'autre primauté que celle des officiers, les autres les prenant indifféremment suivant qu'ils se trouveront. »

A l'article 3, on trouve : « La congrégation aura une maison pour y recevoir ceux qui seront nécessiteux, arrivés de nouveau en cette ville ou contraints à s'y retirer à cause de la foy catholique.

» Les filles et les femmes seront dirigées et conduites en une maison séparée, par quelque dame de piété, laquelle pourvoira à leur entretien et instruction. Les nouveaux convertis et les nouvelles converties ne pourront être que trois mois dans l'une et l'autre desdites maisons, à moins que pour des raisons très-considérables il n'y ait lieu à prolongation.

» Il ne sera souffert dans la maison aucun paresseux et oisif, les jeunes garçons apprendront un métier ou serviront en quelque honnête condition. Si quelqu'un était reconnu avoir une aptitude particulière aux lettres, la compagnie lui pourvoira des secours pour le faire étudier. »

Nous n'entrons point dans les détails qui regardent les finances, qui règlent les rôles du secrétaire et du trésorier.

« Tous les ans, à la Notre-Dame de Sept., il y aura élection générale.

» Art. 10. Chacun des associés sera obligé de faire une communion chaque mois pour la conversion des âmes.

» Art. 11. L'on entretiendra, selon les occurrences, correspondance avec les autres Congrégations établies pour la propagation de la foy dans

les autres villes du royaume; et comme toutes ensemble n'en composent proprement qu'une seule, étant établie à une même fin, lorsque des confrères des autres villes se trouveront en celle-cy, ils seront conviés d'assister aux assemblées qui s'y feront, y seront reçus et on leur accordera voix délibératrice. »

Il ressort des clauses de cet article que cette association était une espèce de société secrète, qui devait avoir ses signes de ralliement et de reconnaissance, et cette société était d'autant plus redoutable qu'elle agissait avec l'approbation du gouvernement.

En lisant ces froides délibérations le lecteur devra sans cesse se rappeler que la Propagation de Montpellier, comme celles des autres villes, s'installe après la paix de Nimègue (1678), en janvier 1679, six ans avant la révocation de l'édit de Nantes.

On pourrait former tout un chapitre avec les prescriptions relatives aux sages-femmes. Les nombreuses interdictions dont elles sont l'objet prouvent que les femmes catholiques se faisaient accoucher volontiers par les sages-femmes huguenotes; que les sages-femmes catholiques recouraient, en cas pressant, à leurs collègues de la religion réformée; et il faut bien en conclure que la pacification religieuse était en train de s'opérer, lorsque des mesures intolérantes vinrent raviver dans les esprits, comme à dessein, l'hostilité des deux cultes. On n'en verra que trop de preuves dans les chapitres qui suivent.

## RELAPS.

Nous arrivons à la partie la plus émouvante et la plus douloureuse des procès-verbaux. Un sentiment pénible s'élève dans le cœur quand on lit ces discussions froides où l'on arrête les plus épouvantables résolutions contre la conscience et la liberté civile. C'est un véritable tribunal d'inquisition; il a ses dénonciateurs, ses limiers, il rend des sentences et il trouve un pouvoir pour les faire exécuter. S'il en était ainsi dans tous les lieux où l'on comptait un certain nombre de protestants, et l'article 2 des statuts nous autorise à le croire et à l'affirmer, Louis XIV n'avait pas besoin d'ajouter un crime à ses autres fautes politiques. Mais on lui cachait ces horreurs, il ne recevait que les noms de ceux qui abjuraient; rien n'indiquait les moyens employés pour ramener dans le giron de l'Église les brebis égarées. Nous le répétons encore : ces persécutions actives et vigi-

lantes étaient généralement déployées contre les pauvres gens. A l'égard de la bourgeoisie et de la noblesse protestantes, il y avait d'autres procédés, moins cruels, mais pas plus honorables.

## AFFAIRE MOLÈSE OU MOULÈSE.

Entre les nombreuses personnes que la Propagation inquiète et poursuit comme relaps, deux surtout paraissent l'avoir tenue longtemps en alerte. Ce sont les femmes Molèse et Marthe Brunière. C'est pourquoi nous avons mis à chacun de ces deux noms toutes les délibérations prises à des dates diverses. C'est un dossier judiciaire. Nous n'avons pas trouvé le commencement de l'affaire Molèse ; quand son nom est prononcé pour la première fois au 19 août 1679, les poursuites sont déjà commencées sur des plaintes formulées auparavant. Nous la suivrons pendant deux ans sans savoir encore ce qu'elle devient.

Séance du 19 août 1679. — « Sur ce qui a été écrit par M. de Maniban (procureur général au Parlement de Toulouse) à M. de Montpellier qu'il est en peine de savoir ce que devient l'affaire Molèse et qu'il voudrait bien que le Ministre et le Consistoire en fussent punis s'ils y ont quelque part, a été résolu que M. Ranchon et Redon parleront à M. Fermaud pour le presser de faire signifier à Bordieu (ministre protestant) l'ajournement donné contre lui, et à madame Mouret l'assigné donné contre elle. » (Voir à l'article : *Petites écoles*.)

25 août 1679. — « Sur ce qu'il a été proposé par M. le conseiller Loys qu'on lui avait envoyé un billet cacheté par lequel on lui donnait avis du lieu où était Molèse dans la ville, a été délibéré que M. de Montp. qui doit arriver demain sera prié de parler à M. Jausserand et faire parler à M. le prévot Durand de donner main forte à M. Loys qui offre d'aller partout faire des perquisitions, et cependant qu'on tâchera de découvrir au vrai si lad.Molèse est à l'endroit où l'on a marqué ; et à cet effet M. Agret est chargé de parler à la geôlière qui est en prison à cause de l'évasion de lad.Molèse afin qu'elle s'emploie pour découvrir où elle est. »

9 septembre 1679. — « MM. Redon, Desandrieux et Agret ont été chargés de presser et solliciter l'affaire du geôlier du présidial, de sa femme et servante accusés de l'évasion de Molèse et cependant on tâchera de découvrir où est lad.Molèse. »

22 septembre 1679. — « MM. Ranchy et Redon parleront à M. Fermaud pour faire instruire l'affaire du bris de prison de Molèse dont on a négligé l'instruction afin qu'on la juge en même temps que la geôlière, et que si elle est condamnée à mort on la puisse faire exécuter figurativement pour donner de la terreur à ses semblables. » En marge : « Les exploits de diligence sont faits depuis le 23 septembre. M. Dumas qui les a faits continuera d'en prendre soin. »

22 septembre. — « MM. Agret et Delmas ont rapporté qu'on leur avait dit que la mère de Molèse et madame Verchaud, belle-mère du prévot, ont été à Saint-Clément chez M. le prieur du lieu montrer une bague à la fille Molèse et lui dire dès qu'elle verrait cette bague, il fallait suivre sans hésiter l'homme qui la lui montrerait, ce qui fut de suite exécuté et ladite fille s'est évadée de chez ledit sieur Prieur son oncle, et depuis un huguenot nommé Rousson d'Aiguesvives trouva les d.Molèse mère et fille dans une litière sur le chemin de Nîmes et on croit qu'elles sont allées dans quelque château à la campagne.

» Les sieurs Agret, Delmas et Dumas se sont chargés de tâcher de découvrir où est la d. Molèse et ont dit que le sieur de Saint-Clément son oncle devait être bientôt dans cette ville à qui il faudra parler. »

6 octobre 1679. — « Le P. Fraissinet s'est chargé d'aller à Saint-Clément pour s'informer avec le prieur de l'évasion de la fille Molèse sa nièce et tâcher de découvrir où elle pourrait être. »

21 octobre. — « Molèse a été criée à huit le 10 de ce mois d'octobre. M. Dumas m'en a assuré et s'est chargé de continuer de prendre soin de cette affaire. »

3 novembre 1679. — « A été délibéré d'attendre que la publication du chef du monitoire qui a été permis à la geôlière du présidial soit faite avant que de poursuivre son jugement et celui de Molèse. »

29 décembre 1679. — « M. Planque a été chargé de faire juger Molèse et le geôlier et geôlière du présidial, et M. Dumas saura de M. Chauvet greffier, si M. le procureur du roi a donné ses conclusions. »

16 janvier 1680. — « MM[rs] de la Vergne et David parleront à Mgr de trouver bon qu'il presse M. Fermaud de faire juger Molèse et la geôlière, comme aussi de parler à M. le prévôt pour le faire consentir pour faire des actes à M. Remisse à ce qu'il ait à donner ses conclusions et rendre le procès contre le geôlier et Molèse, ce qu'il refuse de faire. »

30 janvier 1680. — « M. Courdurier a été prié de presser M. le procureur du roi de donner ses conclusions en l'affaire Molèse et du geôlier et lui faire connaître que s'il refuse on lui fera acte ; M. le prévôt ayant consenti qu'on le fît à son nom comme syndic du clergé. » En marge : « MM. Sabatier et Dumas parleront à M. Courdurier de presser incessamment M. le procureur du roi et de lui dire qu'on lui fera acte. MM. Sabatier et Dumas se joindront à M. Courdurier. Si M. Remisse ne répond pas à notre souhait, faut faire signer à M. le prévôt syndic du clergé l'acte qu'il faudra faire à M. Remisse pour lui faire ensuite substituer un avocat à sa place pour donner les conclusions. »

27 février 1680. — « MM. Dumas, David et Courdurier ont été nommés pour poursuivre jusques à jugement définitif l'affaire Molèse et leur a été donné pouvoir de faire pour cela tout ce qu'ils jugeront à propos, tant pour les actes à faire au procureur du roi qui persiste à ne vouloir pas donner les conclusions que autrement. »

14 mai 1680. — « Il faudra se souvenir de remplir le blanc qui est laissé dans l'extrait qui a été tiré par M. Agret, des abjurations des nouveaux convertis pour l'abjuration de Molèse, avant le faire signifier, et se souvenir de faire un autre registre pour y insérer les abjurations faites depuis celles-là tant à la ville que autres paroisses du diocèse, et M. Moulceaux a été prié de faire voir à M. l'Intendant le registre qui a été fait des dites abjurations, pour le prier de vouloir donner son avis en quelle forme il juge que la signification en soit faite aux consistoires et aux ministres pour leur faire encourir les peines de la déclaration du roi au cas où ils vinssent à recevoir les relaps. »

20 août 1681. — « Il a été donné avis que Moulèse relapse, qui brisa les prisons l'année dernière, est dans le diocèse d'Uzès. Sur quoi M. de Plantade a été prié d'écrire à M. d'Ayroles vic-général dudit diocèse et de la faire arrêter si possible. »

La malheureuse fût-elle arrêtée ? Le registre s'arrête trop tôt pour nous renseigner à cet égard ; on peut toutefois penser que la congrégation ne négligea rien pour s'emparer de sa victime.

## AFFAIRE MARTHE BRUNIÈRE.

27 juillet 1679. — « A été délibéré de poursuivre Marthe Brunière femme de Boyer orphèvre, qui est relapse, et M. Dumas a été prié

d'en prendre soin. Son abjuration est dans le vieux registre que l'on ne peut avoir qu'après le retour de Mgr de Montp. »

22 septembre 1679. — « Marthe Brunière femme de Boyer, orphevre, est relapse depuis 1663. MM. Agret et Dumas se chargent de recouvrer son abjuration et de faire ensuite informer contre elle, à la requête du syndic du clergé. »

6 octobre 1679. — « L'abjuration de Marthe Brunière ne se trouvant point, il a été dit que M. Ranchin V. G. écrira à M. Lomage qui l'a reçue comme étant alors curé de Montpellier, et maintenant d'Orange, d'envoyer son certificat, et d'y spécifier que MM. de Guilleminet et de Colondres ont été témoins à l'abjuration de la d. Brunière, de quoi ils l'assureront par une lettre dont ils accompagneront celle de M. Ranchin : la d. Brunière épousa le 22 septembre 1670, son abjuration est d'environ deux mois avant ses épousailles. »

29 décembre 1679. — « M. Lomage, autrefois curé de Notre-Dame des Tables, à présent curé d'Orange, a envoyé le certificat qu'on lui a demandé comme Marthe Brunière avait fait son abjuration de l'hérésie de Calvin. Ledit certificat est du mois de novembre de la présente année et a été laissé au pouvoir de M. le G. V. Ranchin pour le faire registrer. »

15 décembre 1679. — « A été délibéré qu'au retour de M. de Montpellier on lui parlera de trouver bon qu'on poursuive Marthe Brunière relapse, et cependant MM. Agret et Dumas ont été chargés de tâcher d'avoir des témoins pour justifier qu'elle va au prêche depuis longtemps et que même s'il se peut elle fait la Cène. »

23 juillet 1680. — « M. de Ranchin a dit que Marthe l'a été voir pour lui témoigner la douleur qu'elle a eue pour n'avoir pas reconnu la grâce que Dieu lui avait faite de renoncer à la r. p. r. Qu'au lieu d'avoir professé la religion cat. ap. et rom. dans laquelle elle avait été reçue par M. Lomage curé de Notre-Dame des Tables de cette ville, elle était retombée dans ses premières erreurs, qu'elle en était dans le repentir et le priait de la recevoir de nouveau dans la religion cat. ap. et rom. ; ce qu'il fit le 13 du dit mois dans l'église cath. de cette ville lui ayant fait signer son abjuration. »

En marge. « Marthe Brunière repentante a demandé d'être reçue de nouveau dans le gyron de l'Église. »

6 août 1681. — « Marthe Brunière s'étant faite catholique et s'étant mariée avec un catholique fut assez misérable pour être relapse ; sur

la procédure qui en fut faite, il y eut décret de prise de corps; ayant été capturée, M. de Ranchin qui était alors V. G., fut si fort prié par elle de la recevoir de nouveau dans le gyron de l'Église qu'il se rendit à ses instantes supplications; depuis ayant été longuement absente de cette ville, elle y est revenue, et on ne la voit aller ni au temple ni à l'église. Ce qui a fait que l'assemblée a prié M. de Ranchin de la mander venir pour lui représenter que ses infidélités à Dieu l'exposent aux plus grands périls, non-seulement pour son salut, mais a être poursuivie sans rémission comme relapse. »

(*Suite.*)

---

# MÉLANGES

## LES GRANDS PRÊCHES CALVINISTES DE VALENCIENNES

(Juillet et août 1566)

### III

Guy de Bray nait à Mons, vers 1523, dans une humble famille. Son père est teinturier de « Weddes » (1). Il commence, lui, par être peintre sur verre. Dans sa première jeunesse, il se distingue, comme sa mère, par une grande ferveur religieuse. Une Bible lui tombe entre les mains et il embrasse le calvinisme avec une ardeur des plus vives. Il débute par catéchiser les siens et, en particulier, sa mère et sa sœur. Signalé aux persécutions, il quitte le Hainaut et gagne l'Angleterre, qu'Édouard VI ou plutôt les tuteurs de celui-ci venaient d'ouvrir aux proscrits de la réforme. Là, il est accueilli par Thomas Cranmer, le premier archevêque protestant de Cantorbéry et rejoint Martin Bucer (que Bossuet appelle le *grand architecte des subtilités*), Pierre Martyr, Bernard Ochin, Emmanuel Tremellius, Valéran Poulain et autres. En 1553, Marie la Sanglante monte sur le trône d'Angleterre et restaure le catholicisme. Guy rentre alors dans sa patrie et exerce son ministère à Mons, à Lille, à Valenciennes. En 1555, il est à Gand. L'année sui-

(1) *Weddes*, plante teignant en bleu azuré.

vante, il y publie son livre de controverse « le Baston de la foy », fameux dans la seconde moitié du XVIe siècle (1).

Pendant qu'il écrivait ce traité, il s'aperçoit que son instruction théologique, traversée par les labeurs de l'apostolat et la fatigue d'une vie errante, est incomplète. Il se rend alors à Genève et à Lausanne et y reste environ un an pour se perfectionner dans l'étude du latin, du grec et de l'hébreu. A son retour dans les Pays-Bas, il se fixe à Tournay, mais avec un rayonnement incessant sur Lille, Valenciennes, Dieppe, Amiens et Montdidier. Dans ces trois dernières villes, il fonde les églises évangéliques. Quelques années auparavant, il avait épousé Catherine Ramon. Son premier enfant est une fille nommée Sara (2). Le 31 août 1560, il lui naît un fils, auquel il donne le prénom d'*Israël* (3). Il est arrivé à la plénitude du talent et au plus beau moment de sa vie. Il correspond avec Calvin, avec Pierre Dathenus, alors à Francfort, avec Jean Crespin, qui s'adresse à lui pour connaître les noms et l'histoire des victimes de l'Espagne. C'est aussi à Tournay, et sans doute en cette année 1561, qu'il compose son écrit le plus célèbre, en collaboration avec Adrien de Saravia (né à Hesdin d'un père espagnol, marié à Saint-Omer), suffragant de Nicolas des Gallars, ministre de l'église française à Londres. Nous voulons parler de « la Confession de foy des fidelles qui conversent ès Pays-Bas », laquelle fut envoyée à Philippe II, avec une lettre par laquelle les religionnaires réclamaient la liberté de conscience et de culte, tout en protestant de leur fidélité politique (4). A ce moment, Guy est appelé par ses correspondants « le ministre de l'Évangile ès Pays-Bas », c'est-à-dire le ministre par excellence des dix-sept provinces unies.

A Tournay, Guy, qui prend parfois le prénom de Hiérosme ou de

(1) Le Baston de la foy chrestienne, propre pour rembarrer les ennemis de l'Évangile, par lequel on peut aussi cognoistre l'anchienneté de nostre foy et de la vraye esglise, recoeillié de l'Escripture Saincte et des libvres des anciens docteurs de l'esglise et des concilles, et de plusieurs aultres autheurs. (Avec une épître de 21 pages en tête. Edition de Genève, 1562.)

(2) Vous avez nostre fille Sara qui tantôt sera eslevée. Elle vous pourra tenir compagnie, et vous assister en vos afflictions et vous consoler en vos tribulations... (Passage d'une lettre écrite par Guy à sa femme, quelque temps avant son supplice. Voir Jean Crespin.)

(3) Détail contenu dans la lettre ci-après analysée. Au surplus Guy avait plusieurs enfants, car il écrit à sa femme avant que de mourir : « Je vous prie de la continuer (la doctrine du Fils de Dieu) envers nos petits enfants... »

(4) La confession de foi d'Anvers, en 37 articles, précédée de la lettre adressée au roi Philippe, leur souverain seigneur, par les fidèles « qui désirent vivre selon la vraye réformation de l'Evangille de nostre seigneur Jésus-Christ », et suivie d'une remonstrance aux magistrats des Pays-Bas. (Frossard, *l'Église sous la croix*, p. 253.)

Hiéronisme, pour dépister les agents du magistrat ou du gouverneur, loge daus une petite maison, dépendant de la paroisse de Saint-Brixe, et tenue par lui en arrière-louage d'un nommé Jean de Gand; mais ses livres, ses papiers, ses correspondances, sont, pour plus de sûreté, déposés dans un pavillon, érigé en un jardin écarté et contigu aux remparts de la ville. C'est un nommé Piat Moyeulx, couturier (tailleur), qui a loué pour Guy cet asile secret; le ministre ne sort qu'à la nuit noire, et ce sont ses affidés ci-devant nommés qui lui achètent ses provisions. Il prêche la doctrine de Calvin dans les maisons de Jacques Carette, haultelisseur (1), de Jehan Du Mortier, de Jehan Cornu, de Guillemette d'Antoing, femme de Jacques Deswatinnes, et « en quelques autres particulières plaches. Et falloit faire la profession de foy avec renunchiachon solempnelle à la papauté et esglise romaine, devant qu'estre admis aux mistères et secrets de ces erreurs (2) ».

En novembre 1561, éclatent les « chanteries (3) » de Tournay. Guy s'y était montré très-opposé. Il disait « que cela leur faisoit un grand scandal et envoiroit une grande persécution contre l'esglise des fidelles, et que, sans cela, leur cas estoit totallement asseuré. » La gouvernante, Marguerite de Parme, s'émeut et envoie à Tournay une commission composée de Christophe d'Assonleville, membre du conseil privé, de François Verleysen, procureur général au grand conseil de Malines, et de Me Charles Auxtruyes, conseiller au même corps de magistrature.

La terreur se répand dans la ville. La plupart des calvinistes la quittent précipitamment et, avec eux, Guy de Bray (fin de 1561).

Au cours de leurs informations, les commissaires avaient découvert les deux retraites de Guy. Ils chargent le procureur du bailliage d'aller y faire une perquisition. Au moment où celui-ci arrivait avec ses sergents au jardin de Moyeulx, il trouve le quartier en rumeur. Le pavillon était en flammes. L'un des disciples de Guy, descendu du rempart au moyen d'une échelle, n'avait pas trouvé de meilleur

(1) Réfugié à Valenciennes, où il fut brûlé vif, le 2 avril 1563.

(2) Ce passage et tous les détails qui suivent sont tirés d'une lettre fort intéressante écrite le 10 janvier 1562 à Marguerite de Parme par le gouverneur de Tournay et du Tournésis, Florent de Montmorency, seigneur de Montigny (frère puîné du comte de Hornes), et par les commissaires royaux nommés dans le texte. Quelques-uns des biographes de Guy ne paraissent pas avoir connu cette lettre, dont l'original est aux Archives de Bruxelles.

(3) Chants religieux proférés la nuit par des groupes de sectaires circulant dans la ville.

moyen pour anéantir rapidement les papiers compromettants qui s'y trouvaient rassemblés.

Le procureur ordonne aux voisins d'éteindre l'incendie. Lui-même s'y emploie avec ses sergents. Le feu est éteint et le magistrat saisit les papiers suivants :

1° Environ deux cents exemplaires de la Confession de foy (1);

2° « Pluisieurs livretz, mémoriaulx, recoeulz de sermons, minutes de lettres, extraictz, annotations et choses semblables, tant en françois qu'en latin, où (estoient) insérées plusieurs sentences de l'escripture saincte et anciens auteurs, la plupart en grec et quelques-unes en hébrieu. »

3° Une lettre de Calvin, datée de l'année 1558, par laquelle « il respondoit à certaines questions que luy avoit proposé ledit Guy; » une autre lettre de « Pierre Dathey (Dathenus) qui se dist ministre des flamengs à Francfort, lequel intitule ledit Guy ministre de la parolle de Dieu ès Pays-Bas; » enfin, une troisième lettre de Jean Crespin, datée de 1559, par laquelle il demande à Guy « le cathalogue des martirs qui ont été par deça, lesquelz il sçavoit dignes de ce tiltre et reng, veu qu'il en faisoit l'estat tant en françois que en latin. »

4° « Comme pareillement divers escriptz à luy adreschants sur les choses qui (passoient) en France, avec divers escriptz venans de divers lieux de ces païs, la pluspart sans nom ni lieux dont ils estoient escripts, le tout parlant des matières et affaires des héréticques. »

En même temps, furent révélées plusieurs circonstances intéressantes, savoir :

Que, sur beaucoup des livres du théologien était inscrite la mention qu'ils appartenaient à Guy de Bresse (sic) (2);

Que, sur quelques-uns de ces volumes, le prénom de Guy était

(1) Quelques biographes de Guy de Bray disent que « la Confession de foy » fut composée en 1562 à Sedan. Ils se trompent, puisqu'on retrouve à Tournay des exemplaires de ce document dès la fin de 1561.

Détail curieux et qui peint bien la ferveur religieuse de l'époque. Les gens, qui aidaient le procureur royal dans la perquisition, firent main basse sur les exemplaires de « la Confession de foy », et les emportèrent chez eux pour en prendre lecture. Il fallut leur enjoindre de les rapporter par une proclamation des plus sévères.

(2) Nous avons déjà expliqué ailleurs que Guy tire son nom d'un village du Hainaut appelé *Bray*, et que par conséquent son nom doit s'écrire Guy de *Bray*, et non de Bresse ou de Brès. Guy signe souvent de *Brès*, et voici pourquoi : lorsque ses écrits pénétrèrent dans le pays flamand, son nom, s'il eût été écrit *Bray*, eût été prononcé *Braye*, ce qui en eût changé l'assonnance. Guy évitait cet inconvénient en écrivant *Brès*, avec le son de l'é fermé. Je tiens cette explication du savant numismate, M. Renier Châlon, qui est peut-être lui-même un petit-neveu de Guy.

remplacé par celui de Hiérosme ou Hiéronisme, « pour estre tant plus incogneu » ;

Que « ledit homme estoit le surveillant et ministre général de ces sectaires calvinistes, principalement à Tournay, Lille et Valenciennes, où il avoit ses congrégations, qu'il appeloit « esglises des fidelles, » avec ses diacres sommeurs et aultres ses suppostz et aides. »

« Qu'il faisoit la cène et baptesme à la façon des calvinistes, et estoit nourri des gaiges, que ces diacres collectoient çà et là de ceulx de sa sequelle. »

Guy avait échappé à la mort. La récompense accordée « par cri public » à celui qui le livrerait resta sans emploi, et les commissaires, qui s'étaient un instant flattés de l'envoyer au bûcher, durent se contenter de prononcer contre lui une sentence de bannissement.

Après sa fuite, le prédicant trouva un asile à Sedan auprès d'un prince converti au protestantisme, Henri Robert de La Marck, duc de Bouillon, et séjourna dans cette ville environ quatre ans. De Sedan, il fut appelé à Anvers et là, sous l'inspiration du prince d'Orange, il travailla avec le ministre Charles de Nielles à amener l'unité de vues entre les églises martinistes (luthériennes) et les églises calvinistes, sur la base de l'accord ou formule de Wittemberg (*Wittemberger Concordie*), élaborée par Mélanchthon et Bucer (1). (Juillet 1566.)

Sa destinée n'était pas encore accomplie. Valenciennes était devenu un centre calviniste trop important pour que Pérégrin y pût suffire à sa tâche. Aussi, au moment où il reprenait ses prêches (le 26 juillet), ce dernier écrivit-il à son confrère que les Valenciennois « avoyent grand désir de jouyr de sa présence tant pour le bon vouloir qu'ils luy portoyent que pour la nécessité qu'ilz avoyent d'icelle. » Il l'informait en même temps que le consistoire, se mettant à sa disposition, lui demandait où et avec quelle compagnie il faudrait l'aller chercher. Enfin un salaire fixe et annuel de 50 livres de gros lui était alloué. Ces offres, et plus encore le désir de revoir une ville où son souvenir vivait toujours, décidèrent Guy de Bray.

(1) Il semble qu'en 1566 Guy fût encore à Sedan, et, qu'avant d'arriver à Valenciennes, il ne fit à Anvers qu'un séjour de courte durée. Voici comment s'expriment à cet égard les commissaires royaux dans leur « besoigné » : « Ledit Guy de Bray, estant à Sedan, fust mandé par ceulx d'Anvers pour y faire presches du temps de ladite assemblée de Saint-Tron (par conséquent dans le mois de juillet 1566) et, après y avoir presché environ trois septmaines, sur le dire que les anabaptistes troubloyent les esglises de Flandres, à quoy il désiroit obvier, obteint congé de partir dudit Anvers et veint à Valenciennes, etc. »

Il quitta Anvers le 7 ou le 8 août. Le 9, au matin, il traversa Tournay et y prêcha. Le soir, il entra à Valenciennes, sa dernière étape.

Entre Tournay et Valenciennes, il marcha escorté d'une forte troupe de calvinistes à pied ou à cheval, fournis par ces deux villes. Parmi ceux qui, de Valenciennes, allèrent au-devant de lui, nous remarquons plusieurs réfugiés de Mons, ses compatriotes, et entre autres, un nommé Carton, tous logés à l'auberge du « Saulmon »; puis venaient Jehan Machon, les hôtes de l'Ours et du Lion d'or, etc. Guy passa sa première nuit à l'auberge de l'Ours, en la rue Turnisienne; la seconde et la troisième chez sa sœur mariée à Daniel (ou Guillaume) de la Deuze, drapier, demeurant en la rue Cambrésienne à l'enseigne du Soleil. Il logea ensuite chez Jacques Bizou, l'un des membres du consistoire, demeurant à la brasserie du Cornet, près le pont de pierre en la rue Kardon, et se fixa en dernier lieu au logis qu'avait sur les viviers Notre-Dame le seigneur de Famars, Charles de Liévin.

Le ministre ne perdit pas de temps. Dès le lendemain samedi, 10 août, il prêcha à Anzin, vis-à-vis du cabaret du Rouge Cœur (1). Il arriva au lieu du rendez-vous, accompagné de son collègue de la Grange et de son compatriote Carton (de Mons).

Le prêche, qui dura une heure et demie, fut précédé de chants et d'une lecture faite dans la Bible par Pierre de le Rue.

Parmi les assistants, on remarquait Michel Herlin, le jeune; sa mère, accompagnée d'une chambrière; les trois filles de l'échevin Nicolas Vivien, dont deux encore célibataires, et la troisième mariée au marchand de sayes, Godin; la femme de Jehan de Lattre (le fils); la femme et la mère de Bertrand Gruel; la femme de Noël Leboucq, avec sa fille « à marier ».

Les chevaucheurs étaient plus nombreux que jamais. Les espions en comptèrent jusqu'à soixante, tous armés de pistolets. Dans ce nombre se trouvaient six marchands de Tournay, qui avaient escorté le prédicant et repartirent aussitôt la cérémonie terminée.

Ce jour-là, fut baptisé un enfant, du sexe masculin, auquel fut donné le prénom d'Isaïe.

Guy de Bray fut ramené à son logis par les chevaucheurs qui déchargèrent leurs pistolets avant de rentrer en ville.

Pérégrin de la Grange reprit la parole, le lendemain, dimanche

(1) Treizième prêche.

11 août, de bon matin, toujours vis-à-vis le cabaret du Rouge Cœur (1). Guy de Bray l'accompagnait. Les deux ministres arrivèrent sous la conduite de Myo, de Jehennot Catabraire, d'Hiolle, le jeune, et du fils de « Jehennette du Daulphin ».

L'auditoire était plus nombreux qu'on ne l'avait encore vu jusque-là. Nombre de piétons étaient porteurs de pistolets, d'arquebuses et même de cognées.

Les chevaucheurs étaient au nombre d'environ cinquante et parmi eux, on remarquait quatre seigneurs, appartenant à la ligue des Gueux, à savoir : les seigneurs de Famars (Charles de Liévin), de Wingle, de la Croix et d'Ohain, Sans doute ces derniers avaient voulu se rendre compte par eux-mêmes de l'importance de ces assemblées.

Le sermon fut précédé de chants et d'une lecture faite par un étranger, inconnu à Valenciennes.

Avant la dispersion de l'assemblée, vint encore l'administration des sacrements.

Pérégrin consacra le mariage de Myo et de Jehennette Turotte. Puis vint le baptême de deux enfants du sexe féminin, qui furent « levées » l'une par la femme Joffroy, l'hôtesse du Lion d'or, l'autre par Jehennette Turotte. Toutes deux reçurent le prénom de « Sara ».

La fin de la cérémonie ne fut marquée par aucune décharge d'armes à feu, les ministres ayant interdit aux chevaucheurs ce genre de démonstration.

L'après-midi, ce fut le tour de Guy de Bray (2). L'assemblée était encore plus nombreuse que le matin, mais les quatre seigneurs, ci-dessus dénommés, n'étaient plus présents. Le lieu du rendez-vous était toujours le même. La femme de Michel Herlin, le père, était là, ainsi que le frère de Guy, nommé Jean de Bray (3), les trois filles de Nicolas Vivien, la femme de Grégoire Boideleaue, ancien échevin et surintendant de la grande aumône, avec sa mère et sa « meschine »; la femme de Bertrand Gruel, celles de Pierre de le Rue, de Jehan de Lattre, le fils, de Noël Leboucq; Pierre Corrette, déjà poursuivi

(1) Quatorzième prêche.
(2) Quinzième prêche.
(3) Il demeurait à Masnuy-Saint-Pierre, village situé entre Mons et Soignies, et fut poursuivi sous le proconsulat du duc d'Albe. Nous avons vu les pièces de son procès aux Archives de Bruxelles.

en 1564 (1), avec sa femme; Pierre Druart, fourreur près le pont Saint-Paul (2); Philippe Muchet, cirier, au coin de la ruelle du pont des Rosneaux, vis à vis le Soleil (3), etc., etc.

Avant le prêche, un marchand de Valenciennes, établi à l'enseigne du « Billon », dirigea le chant et lut deux ou trois passages des épîtres de saint Paul. Un témoin oculaire nous le représente, portant un manteau de feutre et armé d'un pistolet passé à la ceinture. Après le sermon, qui dura environ deux heures, Guy de Bray procéda au baptême d'un enfant du sexe féminin, appartenant à un sayeteur demeurant derrière les chartriers. Cette enfant, qui reçut le prénom de Judith, fut « levée » par « un anchien homme, ayant blance barbe », que le père choisit dans l'assemblée, et par la fille mariée du nommé Judo Martin.

A la fin de la cérémonie, les calvinistes, obéissant à leur nouvelle consigne, ne firent aucune décharge d'armes à feu.

Le soir de ce dimanche, le repas de noces des nouveaux époux eut lieu en la maison de Mathieu Cardon, marchand en la rue Turnisienne. Les sectaires voulurent entourer de quelque solennité ce mariage de deux artisans obscurs. Aussi voit-on figurer à ce souper quelques calvinistes de marque, savoir : Jehan Martin, « coultier de bled », demeurant rue de l'Escaut (sur l'Escaut); Jacques Gellée; Jacques de Wallers, l'hôte de l'auberge de « l'Olifant » sur le grand marché; Pierre de le Rue et sa femme; l'homme des « Balanches » et sa femme; les époux Joffroy (du Lion d'or); les époux Lejosne (de l'Ours).

Pendant le dernier prêche, les espions des commissaires entendent circuler divers propos, que nous répéterons, voulant, autant que possible, restituer la vivante physionomie d'une ville du XVI[e] siècle, avec ses passions, ses espérances, sa crédulité naïve.

On raconte donc que les sectaires ont institué pour eux-mêmes une loy, c'est-à-dire un magistrat particulier chargé de faire la police dans la communion évangélique. C'est Jacques de Wallers, qui est prévôt, et les six échevins, ce sont François Voisin, dit à la barbe (lieutenant), Allard Bar, Jacques Gellée, Joffroy, Lejosne, Jean Machon et l'homme du Billon.

(1) Banni pour six ans le 17 mars 1564.
(2) Banni le 6 mars 1568.
(3) Idem.

Ce n'est pas tout. Les calvinistes ont institué une commission, chargée « d'examiner les prédicans ». Elle se compose de quatre personnes, savoir : Mathieu Cardon, Judo Martin et deux autres encore inconnus. Ces quatre théologiens improvisés sont surnommés « *les quatre évangélistes* ».

Autre rumeur. C'est la nièce de Mathieu Cardon, prénommée Pelonne, qui va quêter dans les maisons des calvinistes, pour secourir les pauvres appartenant à la secte. Chaque maison est taxée à sept patars, par (semaine?). On ne sait quels sont ceux qui président à la distribution des deniers.

Enfin voici de quoi donner le frisson à tous les catholiques. Noël Leboucq a voulu tendre une embûche au curé de Notre-Dame la Grande. Il s'agissait d'attirer le prêtre dans un jardin que Leboucq a entre les deux ponts d'Ansaing; deux ou trois huguenots seraient arrivés sur ces entrefaites et se seraient mis à discuter avec le curé. Ils auraient fait naître une dispute, et finalement « auroient troussé le prestre par dessus les créteaux (créneaux). » Heureusement, ce dernier a été prévenu à temps et n'a pas accepté la perfide invitation.

On voit par là que les cancans et les potins ne datent pas du XIXe siècle.

Dans l'intervalle du dimanche 11 au jeudi 15 août, mourut l'une des deux petites filles, baptisées le dimanche matin. Le curé de la paroisse ayant refusé la terre sainte à sa dépouille, ce fut l'un des deux ministres qui procéda aux obsèques. La petite Sarah fut accompagnée à sa dernière demeure par un nombreux cortége. « Et sy le prédicant feit plusieurs cérémonies à leur manière. » Cet enfant venait de la « noefve rue » et fut enterrée dans le cimetière de la Chaussée, en même temps qu'un « furnier » (boulanger) calviniste.

Deux prêches successifs (le 16e et le 17e) eurent lieu le jeudi, 15 août, jour de l'Assomption Notre-Dame, toujours au même lieu. Celui du matin fut donné par la Grange, celui de l'après-midi par Guy de Bray. On remarqua que deux hommes, l'un à pied (le fils aîné de Jehan Druart, le potier), et l'autre à cheval (un boucher du grand mazeau), rangeaient les auditeurs d'une certaine façon, à savoir : les enfants au premier rang, les femmes au second, les hommes au troisième.

Le prêche du matin fut précédé d'une lecture donnée par Pierre de le Rue. Il fut suivi du baptême d'une petite fille qui fut « levée »

par Péronne Doge (ou Doye), demeurant en la rue de l'Escaut. L'enfant fut prénommée Sara (Sarra).

Dans la prédication de l'après-midi, on remarqua de nouvelles recrues appartenant toutes à l'aristocratie marchande, entre autres Daniel de Ladeuze, le drapier (1), et sa femme, sœur de Guy de Bray ; Jehan Clauwet, marchand de toilettes, demeurant en face de la brasserie Saint-Andrieu (2); Vinchent Resteau, marchand de sayes et ancien massard, demeurant au casteau Saint-Jehan (3); Jehan de Ladeuze, drapier au coin du grand marché.

Les espions signalent encore la femme de Michel Herlin, le père, et un sectaire qui, quelques années auparavant, avait dû s'enfuir de Valenciennes et se réfugier à Londres. Nous voulons parler de Bernard, dit : Titus.

Les deux derniers prêches (18e et 19e), que citent les documents, sont ceux du dimanche 18 août 1566. Ils ont lieu toujours au même endroit. C'est Pérégrin de la Grange qui porte la parole le matin, et vraisemblablement Guy de Bray le relaie l'après-midi. Toujours nous voyons le cirier de le Rue commencer la cérémonie par des chants de psaumes ou des lectures dans la Bible.

Le matin, Pérégrin procéda au mariage du fils Turotte, « avalleur de vin » avec Barbe Wyart. Puis eut lieu le baptême d'un enfant, dont fut marraine la fille de Jehennette Binette (diminutif de Barbe).

Ce prêche fut marqué par un incident particulier. Un gentilhomme à cheval, accompagné de deux serviteurs également montés et portant la livrée du duc d'Arschot (4), s'approcha de l'assemblée et fit mine de « l'espier ». Les deux serviteurs proférèrent même quelques menaces, disant qu'il ne leur faudrait que peu de gens pour dissiper cette foule aussi considérable (elle n'était pas moindre de 15000 âmes). Ces menaces restèrent sans effet, mais les calvinistes en prirent prétexte pour multiplier et presser les achats d'armes.

Dans le prêche de l'après-midi eut lieu le baptême d'un enfant dont fut parrain le fils d'un mulquinier, demeurant devant la maison de feu Me Jehan Henne.

Pour la première fois, nous voyons le prédicant arriver à cheval, escorté de Jacques Gellé, de Jacques Wallet (le serviteur de Michel

(1) Décapité le 17 janvier 1569.
(2) Ajourné le 6 septembre 1568.
(3) Idem.
(4) Philippe de Croy.

Herlin, le jeune (1), etc. Au retour « les harquebouziers et aultres ayant longz bastons alloient de rengs et par ordre, comme gendarmerie marchant, et les femmes et aultres non ayant bastons alloient devant. »

## V

Là s'arrêtent les prédications foraines de la Grange et de Guy de Bray. Il importe d'indiquer en quelques mots quel était vers le 20 août 1566 l'état du microcosme, dont nous avons cherché à placer l'image exacte sous les yeux du lecteur. Le magistrat était complétement débordé et impuissant. Sur les 30,000 habitants de Valenciennes, la grande majorité avait passé au calvinisme. Les artisans presque sans réserve, le moyen commerce avaient déserté le catholicisme. On peut même dire que les principaux de ceux qui suivaient encore la religion de leurs pères étaient à l'état d'individualités ou d'exceptions. Ils appartenaient, soit au clergé séculier ou régulier, soit au haut commerce, soit enfin à la caste des petits nobles, car cette partie du Hainaut n'avait guère, en fait de haute noblesse, que la famille de Hénin-Liétard ou de Boussu. Autour d'eux restaient rangés leurs serviteurs, leurs clients (dans le sens romain), ceux enfin qui vivaient sous leur dépendance ou leur influence plus ou moins directe. Quelques mois plus tard, presque tous se résignaient à émigrer ou étaient expulsés, et la ville devenait exclusivement calviniste.

Mais dès le mois d'août Valenciennes offre un spectacle bien curieux. Cette population est littéralement enfiévrée, fanatisée; elle ne travaille plus, ne se livre plus au commerce, ne semble vivre que pour aller aux prêches. Elle est comme suspendue aux lèvres des deux ministres, à celles de Pérégrin surtout, qui, par son entrain, sa vivacité, était devenu l'idole de ses auditeurs. Guy et Pérégrin sont les maîtres de la ville. En vain, le magistrat, qui ne conserve que l'ombre du pouvoir, s'épuise-t-il en bans et en proclamations; le 20 août, nous rencontrons un ban « de non assembler pour faire ghuet sans y estre appellé et aultrement »; le 22, un ban « de non mectre par escript tant ceulx de l'anchienne que de la nouvelle religion ». Rien

(1) Décapité le 18 janvier 1569.

n'y fait. Les calvinistes ont leur guet à eux, distinct de celui du magistrat. Sur l'invitation de leurs ministres (1), ils procèdent à leur propre recensement et le motif que donnent Guy et Pérégrin pour expliquer cette mesure est curieux : « Si quelqu'un, disent-ils, commet un délit en la ville, il faut que nous puissions prouver au magistrat que le délinquant n'est pas de notre église ». Avec la meilleure volonté du monde, le magistrat ne pouvait être dupe de telles raisons.

Maintenant, pourquoi voyons-nous les prêches s'arrêter du 18 août au 24, jour de la Saint-Barthélemy et du bris des images? Nous trouvons dans Jean Crespin l'explication de ce fait en apparence singulier. Les réformés venaient, dit-il, de décider l'envoi à Bruxelles de députés chargés de supplier la gouvernante d'accorder à ceux de la religion quelques temples ou lieux publics pour exercer leur culte (2). Sur l'avis donné le 13 août par le célèbre Jehan Taffin, le principal ministre anversois, Valenciennes envoya neuf députés, savoir : Jacques de Wallers, François Voisin, François Pattou, Jehan Mathieu, Jacques Joffroy (du Lion d'or), Jacques Gellé, Pierre Gruel, Jehan Lescuyer et Allart Bar. Ils partirent à cheval le 21 août et couchèrent la première nuit à Ath, à l'auberge du Cornet. Le lendemain, ils étaient aux portes de Bruxelles qu'ils trouvèrent en ébullition. Le bris des images avait commencé dans les Pays-Bas depuis le 15 août, et l'on craignait qu'il ne se propageât, jusque dans la ville, qui était le siége du gouvernement. On sait que l'orage fut détourné par « l'*accord* » négocié entre Marguerite de Parme et les Gueux, et par suite duquel les prêches furent désormais autorisés, là où ils avaient déjà eu lieu. Le 22 août au soir, quatre des députés valenciennois seulement, savoir : Gellé, Wallers, Pattou et Lescuyer, entrèrent dans Bruxelles. Les deux premiers allèrent

(1) Ce fut la Grange qui, dans son dernier prêche du 18 août, fit cette recommandation à ses auditeurs.

(2) Le « besogné » des commissaires donne une version différente : « cependant, y est-il dit, Me Jehan Taffin, estant en Anvers, escrivit lettres du XIIIe dudit mois d'aoust aux ministres et anciens de Valenciennes, contenant entre aultres choses que le comte de Nassau (Louis de Nassau, frère puîné du prince d'Orange) se trouveroit à Bruxelles le XIXe ou XXe dudict mois, et qu'il seroit bon que quelqu'un de Valenciennes se trouvast lors à Bruxelles pour solliciter la délivrance des sectaires prisonniers en la ville de Mons, comme il escrivoit. » Ce n'était là qu'un prétexte, car aussitôt les commissaires rentrent dans la version de Crespin : « Toutefois, disent-ils, le bruit couroit avant la ville de Valenciennes que toutes les aultres villes debvoyent envoyer gens audit Bruxelles en mesme temps, pour présenter requeste à son Alteze, afin de pouvoir vivre librement chascun de sa religion. »

trouver les seigneurs d'Audregnies et de Lumbres (1), qui leur conseillèrent d'aller rejoindre leurs compagnons dans l'auberge où ils s'étaient établis extrà muros, attendu que les affaires de la religion étaient en bonne voie. Le lendemain matin, 23 août, Wallers et Allart Bar se rendirent à l'hôtel d'Orange-Nassau, où ils savaient rencontrer Audregnies et Lumbres. On ne les introduisit pas dans les appartements et on les laissa dans la cour. Bientôt les deux seigneurs vinrent les rejoindre et leur dirent : « Que Wallers reste avec nous. Quant aux autres, leur mission est terminée et ils peuvent s'en retourner. Nous sommes chargés d'aller à Valenciennes surveiller l'exécution de l'accord, et nous vous suivrons de très-près. »

Que se passa-t-il alors? On ne le sait pas au juste. On pense cependant (et c'est encore là une tradition locale qui paraît corroborée par les faits) que ces calvinistes exaltés résolurent de ne pas s'arrêter devant l'*accord*, et de faire pratiquer le bris des images dans leur ville avant que le nouveau pacte y fût publié. A cet effet, ils envoyèrent en avant Jacques Joffroy, lequel, monté sur le meilleur cheval de la troupe, fit telle diligence que le même jour à une heure avancée il entrait à Valenciennes. Ses récits enflammés mirent le comble à l'exaltation de ses confrères du consistoire et furent comme l'étincelle qui alluma l'incendie du lendemain. Le bris avait eu lieu à Anvers dans la nuit du 20 au 21 août, à Tournay le 23 août. Il commença à Valenciennes, le samedi 24 août 1566, dans la matinée. Ch. Paillard.

---

## NOTES SUR UNE LETTRE DE D'AUBIGNÉ (2).

L'année dernière, la découverte d'un fragment de l'Histoire de Louis VII, composée par son illustre ministre Suger, a ajouté deux faits importants à notre histoire locale pour 1138 : l'insurrection communale de Poitiers, et sa soumission ; puis le siége et la prise du château de Talmont par le jeune roi de France, qui était alors duc d'Aquitaine (3). Sur la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, on aura d'intéressants détails à recueillir dans les

(1) Ghislain de Fiennes, gentilhomme artésien.
(2) Lues à la séance générale de la Société d'Émulation de la Vendée, le 19 août 1875.
(3) Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. XXXIV, pages 589-596; et *Annuaire de la Société d'Emulation* pour 1874, pages 56 et 114.

œuvres complètes du célèbre guerrier et écrivain Théodore-Agrippa d'Aubigné. Comme preuve, nous citerons une lettre empruntée au premier des deux volumes publiés par MM. Réaume et de Caussade, d'après les manuscrits originaux ou uniques existant en Suisse (1). Elle ne porte aucune date de lieu, mais a certainement été adressée de Maillezais, dont le gouvernement appartenait à d'Aubigné (2), qui y a vécu de 1588 à 1619 et où, se reposant des fatigues et épreuves d'une jeunesse très-orageuse, il a composé la plupart de ses ouvrages, soit en prose soit en vers, dont plusieurs sont inédits et même tout-à-fait inconnus.

Le destinataire de cette lettre, que désigne seulement l'initiale C, est un frère d'armes habitant le voisinage. A la faveur de la paix due au règne réparateur de Henri IV, cet ami a restauré et augmenté sa maison, qu'il a garnie d'un mobilier somptueux. Il y a installé un grand train, notamment l'équipage complet d'un amateur de la chasse au vol, à laquelle conviennent si bien les plaines et marais traversés par la Sèvre niortaise. La volerie, comme on disait alors, est devenue la grande passion de celui qui naguère, au milieu des troubles et des combats, savait trouver des loisirs pour cultiver les lettres. Son installation complétée, le nouveau et fervent disciple d'une des branches de l'art qui a rendu immortel le nom de du Fouilloux, convoque plusieurs notables personnages des environs; et il leur offre un festin où l'abondance du gibier à plume atteste l'habileté de son fauconnier ainsi que la bonne éducation de ses autours, gerfauts, sacres et autres oiseaux de chasse. Les commensaux admirent et louent le luxe dont ils n'ont pas encore vu de déploiement aussi complet; d'Aubigné seul montre un visage triste et sévère. Il blâme ce qu'il voit et aussi ce qu'il entend. Toutefois, pour ne pas troubler la fête ni encourir la réprobation générale, il paraît se résigner au rôle d'observateur. De retour à Maillezais, il prend la plume et se dédommage en ces termes.

(1) Cette très-belle et bonne publication, faite à Paris, a pour éditeur M. Lemerre et pour imprimeur M. Claye.

(2) Sa biographie est trop connue pour que nous nous y arrêtions. Il suffit de rappeler que, né aux environs de Pons, en Saintonge, 8 février 1551, il mourut à Genève le 29 avril 1630.

## A M. C. (1)

Mon frère, ayant bien considéré chez toi l'état de ta maison et t'en ayant dit mon avis, en la rude franchise que tu as non-seulement désirée mais extorquée de moi, tout mon chemin ayant été plein de pensées pareilles à mon discours, il m'a été aussi difficile de retenir ma plume que ma langue. Reçois donc par cette lettre les vérités desquelles je ne voudrois user envers autre que toi, tant pour n'être tenu à aucun autre qu'à toi de le fâcher pour son profit, et aussi me confiant en la force de ton esprit, que je connais seul capable d'une répréhension d'ami.

Ta maison ne sent rien de petit, ni en sa structure, ni en son ameublement, ni en son service, ni en ses serviteurs. Quatre pavillons liés de quatre grands corps de logis, le tout bien ardoisé, tes basses-cours, ton parc, tes jardinages et viviers, vont par de là le Gentilhomme et sentent le Seigneur. Tes chambres pleines de tapisseries, ta galerie de tableaux, tes lits et linges, ton ample vaisselle d'argent contenteraient un Prince; tes vivres exquis et abondants, et ceux qui les portent, sont de même condition. Ton étable, avec plusieurs pièces de grands chevaux,... mérite le nom d'écurie, aujourd'hui très-commun.

Tout ce que j'ai allégué jusqu'ici a le nom d'utiles commodités; et encore qu'elles causent de grandes envies à nos voisins et visiteurs, je ne suis pas d'avis que nous les réglions aux pensées d'autrui, pour ce qu'elles nous font du bien en leur faisant du mal : seulement avons-nous à nous abstenir des inutiles vanités. Les premières choses envoient vos hôtes murmurant en vous estimant, mais les secondes leur donnent de quoi enrager avec raison.

C'est trop me retenir à te dire deux choses que j'ai vues et ouïes de toi sans les approuver, et qui exigent de mon amitié quelque douce rigueur. C'est en premier lieu ton équipage de chasse et de fauconnerie, qui m'a fait désirer la présence de notre ami, et docteur aux éthiques (2), M. de Fauleto, pour l'ouïr crier : *Mes Ozos*, *Mes Ozos*!

(1) Œuvres complètes de d'Aubigné, vol. I, pages 478-481.
Je donne au texte une orthographe régulière, et j'indique par des points la suppression de plusieurs passages inutiles au sens, qui exigeraient d'ailleurs de trop longs commentaires.
(2) C'est-à-dire en morale.

Souviens-toi de ses censures sur les niaiseries du pays, et qui te diront bien : *Mon ami, patience pour les chiens!*

Mais que tu soies devenu fauconnier? Tu es propre à cela comme... à jouer du sublet.

Oui, mais j'aurai un fauconnier, diras-tu, et tu seras l'argentier pour donner du plaisir à ton homme; mais pour toi, ta vue courte te défend d'en user; ta taille ne te permet de monter que des chevaux forts, desquels tu tueras quantité si tu veux arriver à la remise. Si on te dit que cela fera du bien à la cuisine,et que tu en espères de l'utilité, ferme les yeux à [l'exemple] de tous les voisins, de qui la volerie a volé les maisons; mais ouvre-les sur les Surimeau et Mursay. Souviens-toi en quel état je les eus, et comme il m'a fallu acheter ce qui venait de succession. Hors cette vanité d'oiseaux, les Seigneurs de là étaient estimés, et braves appointeurs de querelles; mais enfin ils se sont trouvés oiseaux niais et leurs maisons de passage!

Or je te pardonne ton autour et ton sacre, mais non pas ce qui suit : c'est que le président qui a dîné avec nous t'a mis en propos de ta belle bibliothèque, et tu l'as détourné à ta volerie; et une autre fois il a fait mention de tes beaux vers, et tu en as rougi et parlé de boire.

Hé qu'est, mon ami, et qu'est devenu celui que j'ai vu autrefois testonner (1) de si bonne grâce ceux qui à la cour se cachoient d'avoir étudié, appelant cela lâcheté, selon le propos que je t'ai conté du brave Bussy? Te voilà compagnon de Tonduprez, qui, ayant pour rival en ses amours M. du Bellay, disoit à sa maîtresse qu'elle ne devoit pas égaler à lui le fils d'un faiseur de livres.

M. du Plessis nous conta à tous deux que, comme on vendoit à l'encan les meubles d'un gentilhomme, son voisin, et s'y étant trouvé des livres, un des parents conseilla de les donner à quelqu'un, de peur que, l'inventaire demeurant entre les titres de la maison, on ne pût un jour les mettre à la taille en leur montrant qu'ils étoient descendus de gens de lettres. Donne à quelqu'un ta belle bibliothèque, afin qu'on te prenne pour gentilhomme de toute part.

Le même M. du Plessis m'a dit que, quand on parloit du mariage de sa fille avec M. Fabarière, il y eut un parent qui ne vouloit pas jamais consentir que son cousin épousât la fille d'un libraire; et

(1) C'est-à-dire donner un coup de peigne.

quand on lui remontroit les qualités du sposo (1), « c'est tout un, dit-il, il est libraire puisqu'il fait des livres! »

Je te prie, reviens-là : prends pour bornes la commodité et retranche ce qui est de la vanité. Tes préceptes m'ont quelquefois garanti; ne rejette point les miens, et souffre ce que je dis à toi pour ne souffrir ce qu'on dira de toi. Tel cuide (2), par splendeur, cacher l'obscurité de la naissance qui par elle fait voir le fond de son peu, et tel par elle pense éblouir les yeux de ses voisins qui les aiguise.

A qui fut écrite cette rude mais judicieuse missive?

Telle est la première question que fait naître sa lecture.

Le gouverneur de Fontenay-le-Comte, Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye, étant mort en 1594, tandis qu'elle est postérieure à 1603, nous ne voyons que le gouverneur de Marans, Augustin de Constant auquel d'Aubigné ait pu parler ainsi. Encore plus énergique huguenot que lui, il était devenu, dans les camps, son intime ami, avant de l'avoir pour associé dans la garde d'une contrée où dominait le protestantisme.

Riche et ayant beaucoup fréquenté la cour, la culture d'esprit de Constant (3) était si bien connue que le duc de Bouillon s'adressait à lui, en 1609 (4), afin d'avoir des détails approfondis sur les études qu'on faisait suivre à son neveu, le jeune duc de la Trémoille. Nous ne sommes pas renseignés sur sa myopie ni sur sa taille, mais on sait qu'il devînt goutteux (5), comme il arrive souvent aux hommes affligés d'une forte corpulence.

(1) Sic pour *suocero*, puisqu'il s'agit ici du beau-père et non de l'époux de sa fille.

(2) C'est-à-dire pense.

(3) Voir dans la correspondance de du Plessis-Mornay, vol. XI, page 42, sa belle lettre du 24 mai 1610, concernant la mort de Henri IV. « Vous ne vîtes jamais personne plus affligé que M. de Parabère. Pour mon particulier, je le suis par delà tout ce que je m'étois jamais imaginé le pouvoir être. Voici la trente et cinquième année que j'avois l'honneur de manger son pain, avec plus d'honneur, de faveurs et de bienfaits que je méritois. Il faudroit être tigre pour ne l'aimer pas, ou rocher pour n'en ressentir point la perte. »

Constant lui avait sauvé la vie à la bataille de Coutras.

D'Aubigné, *Histoire universelle*, vol. II, page 280, après avoir parlé de l'arrivée imprévue de Constant au siége de Villefranche en Périgord 1577, de son courage et de ses blessures, ajoute : *soit dit en passant que Lavardin* (depuis maréchal de France) *lui avoit refusé des armes, par je ne sais quelle haîne que le commun porte à ceux qui mêlent le savoir et la valeur.*

(4) La lettre olographe de Constant est conservée dans le chartier de Thouars.

(5) On lit dans une lettre de M. Loumeau, 29 avril 1613 : « J'ai vu M. Constant malade de la goutte à Marans, d'où il partira pour s'en aller en sa maison sitôt qu'il pourra endurer la litière, et de sa maison aussitôt qu'il pourra porter le

Dans la lettre qui donne ce dernier détail, il est question de troubles survenus à la Rochelle, et auxquels il était urgent de mettre un terme. « Ne croyez pas, mandait-on à du Plessis-Mornay, que Constant et d'Aubigné y travaillent; ils se sont vus sur un autre sujet et sont mal ensemble. »

Aussi volontaire que vif en paroles et par écrit, le gouverneur de Maillezais se calmait promptement; notre lettre appartient peut-être à cette période de mésintelligence.

Les circonstances qui nous font voir dans Constant le personnage indiqué par l'initiale C, ne sont pas affaiblies par les renseignements que nous avons pu réunir sur la maison qu'il possédait non loin de Marans, et où il résidait le plus possible (1). Dans plusieurs pièces, soit imprimées, soit inédites, elle est appelée *Chaliers* et *Chaillé.* Cette dernière orthographe a prévalu; et le nom de Chaillé ne s'applique pas à notre chef-lieu de canton, mais désigne un ancien fief situé dans les Deux-Sèvres. Aux pages 80 et 81 de sa petite géographie de ce département, publiée en 1863, M. Fr. Girard a imprimé : *On remarque près de Saint-Martin*, l'une des plus petites communes du canton de Melle, *le château de Chaillé, bâti sous Henri IV qui en fit une maison de plaisance.* Le temps nous manque pour vérifier si le monarque a séjourné, et quand (non pas à titre de propriétaire mais comme hôte de son fidèle capitaine) dans le vaste édifice, couvert d'ardoise, où il ne reste plus trace de son splendide mobilier, mais dont les hauts pavillons sont encore reliés par de grands corps de logis. Son style, sa situation, sa conformité avec la description faite par d'Aubigné semblent ne laisser aucun doute sur le nom à écrire, ou plutôt à compléter, en tête de la belle lettre-missive découverte et publiée par MM. Réaume et de Caussade.

Passant en revue les autres noms cités dans la lettre, on appliquera d'abord ceux de Surimeau et de Mursay à des familles dont héritèrent les enfants de d'Aubigné, du chef de leur mère Susanne de Lezay.

Le brave Bussy est le personnage dont l'exemple guérit d'Aubigné de l'épidémie d'ignorance, régnant à la cour des derniers Valois, et

train du carrosse pour s'en aller en Cour. » Corresp. de du Plessis-Mornay, vol. XII, page 200.

(1) Il se rapprochait ainsi de sa fille Marguerite, mariée à Pierre Pavin, seigneur de Chauray. V. *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, année 1875, page 309.

qui lui avait fait jusqu'alors « cacher si peu qu'il savoit, jettant les livres au feu devant les compagnons, pour faire le bravache à la mode. »

« Un jour, ajoute-t-il, je me trouvai au lever de Bussy-d'Amboise, grand-maître de toutes les braveries de la cour et qui a éclaté en témérités par dessus tous ceux de sa volée. Je le surpris corrigeant quelques vers grecs, qu'il avoit faits, etc., etc. (1). »

M. du Plessis est Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, la gloire la plus belle et la plus légitime du protestantisme au dix-septième siècle, l'illustre gouverneur de Saumur, qui termina ses jours, le 11 novembre 1623, dans son château de la Forêt-sur-Sèvre.

Les trois autres noms contenus dans la lettre, *Fauleto*, *Tonduprez* et *Fabarière*, mal écrits probablement par un des secrétaires de d'Aubigné, ont été imprimés d'une manière défectueuse.

Dans le dernier, il est facile de reconnaître Jacques des Nouhes, seigneur de la Tabarière et de Sainte-Hermine. Son mariage avec Anne de Mornay, seconde fille de du Plessis, eut lieu le 29 octobre 1603, époque à laquelle l'imprécation de d'Aubigné contre le luxe de son ami est nécessairement postérieure. Leurs deux fils étant morts sans postérité, la succession de la branche protestante des des Nouhes fut portée, par les filles, aux Dangeau et à d'autres familles.

Au lieu de *Tonduprez*, il faut probablement lire *ton du Prez* ou *des Prez*. Avec cette dernière correction, le compagnon de Constant, qui reprochait à sa maîtresse de l'égaler au fils d'un de nos écrivains, de très-bonne et ancienne maison, pourrait avoir été le petit-fils du maréchal de Montpezat, Emmanuel-Philibert des Prez, marquis de Villars, chevalier de l'ordre du Roi, mort au siége de Montauban en 1621 (2).

Défectueux aussi, le nom de *Fauleto* est imprimé plus exactement *Fonlebon* (3) dans une autre lettre du même volume, page 327. Nous en reproduisons les principaux passages où d'Aubigné, avec un surcroît de verve, prend à partie les fils de famille dépourvus de toute instruction. S'il ne s'adressait qu'à ceux du Poitou, nous devons prévenir qu'ils étaient alors protestants, pour la plupart.

(1) *Œuvres complètes* de d'Aubigné, vol. I, p. 328.
(2) Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, vol. VII, p. 190.
(3) En deux endroits de son *Histoire universelle*, édition de Maillé, vol. III, pages 55 et 412, d'Aubigné a imprimé *Fons-le-Bon*.

« Un de mes anciens compagnons, nommé M. de Fonlebon (1), ne se pouvoit appaiser contre la sottise... qu'il faut se donner garde à la cour d'avoir quelque excellence, de crainte qu'elle vous soit imputée à mépris.

» Ce gentil cavalier, premier de la grande écurie du roi, avoit de belles filles, et de 50 000 écus chacune. Quand on lui parloit de quelque gentilhomme, voire seigneur, qui en recherchoit une, il demandoit : *Que sait-il faire?* On répondoit : « C'est un brave gentilhomme.

» Il repartoit : *Est-il homme de savoir?* Réponse : Oh, ce n'est pas un philosophe.

» Demande : *Mais dit-il bien ; écrit-il bien?* R. Ce n'est pas un poëte.

» D. *Aime-t-il la musique*? R. Ce n'est pas un chantre.

» D. *Est-il homme de cheval?* R. Ce n'est pas un saltimbardelle (2).

» D. *S'est-il pas adonné aux mathématiques?* R. Ce n'est pas un astrologue.

» D. *Entend-il point les fortifications?* R. Ce n'est pas un ingénieur.

» D. *S'est-il point appliqué aux surprises des places?* R. Ce n'est point un pétardier (3).

» Notez qu'à chacune des négatives s'ajoutoit une clause que, pour brièveté, j'ai voulu omettre ici : *Mais c'est un brave gentilhomme!*

» Là-dessus Fonlebon juroit et disoit :

» *Il faut que votre gentilhomme soit un sot et un maraut, qui ne sache rien. Par là, monsieur, mes filles n'épouseront aucun qui ne sache pour le moins jouer du sublet.* »

Comme la précédente, cette lettre n'a ni adresse ni date. Plusieurs autres constatent que si le fils de d'Aubigné mit à profit les leçons de très-savants maîtres, sa conduite fut loin de répondre aux préceptes et aux vœux de son père. Elle lui attira la malédiction la plus énergique et la mieux fondée ; ce qui n'empêcha pas sa fille, madame de Maintenon, veuve de Scarron, le poëte cul-de-jatte, de devenir selon quelques-uns la favorite, selon beaucoup l'épouse de Louis XIV.

PAUL MARCHEGAY.

(1) Deux membres de cette famille, Charles et Léon, habitant la paroisse de Maisonnais, près Melle, furent maintenus nobles par sentence du 31 août 1667. V. *Etat du Poitou sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux, p. 254.

(2) C'est-à-dire faiseur de tours de force et d'adresse.

(3) Officier d'artillerie chargé de faire sauter, par le pétard, les portes des villes et châteaux qu'on assiégeait.

# VARIÉTÉS

## POÉSIE SUR LES ASSEMBLÉES DU DÉSERT

Cher collègue,

En continuant le classement de la collection Coquerel, j'ai trouvé des vers qui ne me semblent pas sans mérite. Je ne sais de qui ils sont; mais ils paraissent être de la fin du siècle dernier.

J'ai copié cette pièce, et je vous l'envoie pour le cas où vous la jugeriez digne de figurer au Bulletin.

Votre bien dévoué,

William Martin.

Dans ma jeune saison, dans cet âge où l'enfance
Prête à s'évanouir touche à l'adolescence,
Quand deux fois six printemps avaient lui pour mes yeux,
Mon vénérable ayeul, d'un pied mystérieux,
Me guidait en silence à travers ces ombrages.
Il avait vu ces tems de discorde et d'outrages,
Ces tems de fanatisme où ceux qui dans leur foi
Des pontifes romains méconnaissaient la loi,
Accablés sous le poids de rigueurs inhumaines,
Illustraient l'échaffaud, ennoblissaient les chaînes;
Quand Louis vieillissant, déchu de sa grandeur,
A la voix d'une femme et d'un prêtre imposteur,
Foulant aux pieds l'État, l'intérêt, la justice,
Du plus grand des Henri renversait l'édifice.
La politique enfin reconnut ses erreurs;
Elle arrêta le cours de ces saintes fureurs;
Mais toujours méfiante et toujours inquiète,
A ces chrétiens, objets de sa crainte secrète,
Elle interdit leur culte; et ces pieux proscrits,
Loin des débris récens de leurs temples détruits,
Sous l'asile des bois, dans l'ombre des vallées,
Rassemblaient en tremblant leurs tribus désolées,
Présentaient à leur Dieu leurs vœux et leurs douleurs,
Et priaient comme lui pour leurs persécuteurs.

C'était leur assemblée où, devançant l'aurore,
Mon digne ayeul guidait ma marche faible encore.
Déjà nous approchions, et les sacrés concerts
Au loin retentissaient dans le vague des airs;
Ces accens prolongés que le seul zèle anime,
Des âmes et des voix cet unisson sublime,
Ce chant égal et lent par l'écho répété,
De l'hymne solennel l'auguste majesté;
Les vents qui, s'agitant sous les chênes antiques,
Unissaient leur murmure à ces pieux cantiques;
Tout un peuple accourant, tant de fronts prosternés,
De regards recueillis, de genoux inclinés;
Des monts, des champs, des eaux, les ravissants spectacles
De la création étalant les miracles;
Le soleil pour flambeau, la terre pour autel,
Pour temple la nature et pour dôme le ciel,
Tout de l'être éternel annonçait la présence.
Cependant, à pas lents, le saint pasteur s'avance.
Les zéphyrs se jouaient dans ses cheveux blanchis,
De sa robe flottante ils agitaient les plis.
Il s'avance, et la foi, la douce patience,
L'ardente charité, la divine espérance,
De ses devoirs sacrés le sentiment profond,
Ses vertus, ses travaux, se lisent sur son front.
Deux fois dans les cachots plongé par l'injustice,
Deux fois le bras de Dieu le ravit au supplice.
Ses périls renaissant accrurent sa ferveur;
Mais sans fiel, sans excès, sans que jamais son cœur
Conçût un sentiment de haine ou de vengeance.
Seulement sa pâleur attestait sa souffrance;
Et depuis soixante ans, la consolation,
Le mépris des faux biens, la persuasion,
De sa bouche coulant comme une source pure,
De mille infortunés ont guéri la blessure.
Une chaire modeste au pied d'un tronc noueux
S'appuye; on n'y voit point ces ornemens pompeux
Dont l'éclat étranger distrait l'âme occupée :
La grossière étamine en franges découpée,

L'osier, la simple bure et la couleur du deuil
Forment son vêtement, son luxe et son orgueil.
L'homme de Dieu s'y place; il parle, et son pur zèle
Descend dans tous les cœurs de la troupe fidèle.
Chacun redit ses vœux; sur une aile de feu
L'ardente piété les porte au sein de Dieu.
De nos égaremens doux et puissant remède,
A la sainte prière un saint discours succède :
Il y peignait nos maux, nos vices, nos erreurs,
Les vertus et leur paix, le crime et ses malheurs,
Et le monde éternel ouvert à l'espérance.
La nature et sa voix semblaient d'intelligence;
Le ciel, les élémens lui prêtaient leur appui;
Ils confirmaient sa cause et parlaient avec lui.
Des rigueurs du Très-Haut s'il effrayait la terre,
Un orage lointain, le bruit sourd du tonnerre,
Attestaient sa menace. Ouvrait-il à nos yeux
Les immenses trésors de la bonté des cieux,
Un rayon vif et pur échappé du nuage
Venait de l'homme saint éclairer le visage,
Et, messager brillant de la divinité,
D'un avenir douteux perçait l'obscurité.
Sous la sainte tribune une table est dressée
Le pasteur y descend, et la foule empressée
En ordre s'y présente et reçoit de sa main
De l'agape sacrée et la coupe et le pain.
O spectacle touchant! objets doux et célestes!
Un chœur d'adolescens et de vierges modestes,
Pour la première fois admis au saint repas,
Vers le banquet divin porte en tremblant ses pas.
De ces tendres beautés, que soutiennent leurs mères,
D'ardens ruisseaux de pleurs inondent les paupières;
Non de pleurs de regret, d'erreur, de repentir,
Mais des larmes d'espoir, de bonheur, de désir,
De ce désir sacré que le pur zèle enflamme.
Leur scrupule craintif cherche en vain dans leur âme
Quelque chose à reprendre et ne l'y trouve pas;
Tant leurs pensers sont purs, tant leurs vœux délicats!

Tant la blancheur du lin qui couvre leur visage
Est de leur innocence une fidèle image!
Approchez, leur disait le ministre inspiré,
De l'union de Christ voici le pain sacré;
Voici l'auguste coupe à vos lèvres offerte,
La coupe du salut, hélas! ou de la perte;
Des coupables plaisirs buvez-y le mépris,
Les torrens de bonheur à la vertu promis;
Puisez-y le devoir, la pudeur, la sagesse,
Et de l'amour divin l'ardente et pure ivresse.
Il se tait : chacun garde un silence pieux,
Aux vœux de l'homme saint chacun unit ses vœux.
Vérité, sentiment, quelle est votre puissance!
Vous seuls vous inspiriez toute son éloquence,
Et pourtant tous les cœurs, tous les regards émus,
Aux lèvres du pasteur demeuraient suspendus.
Allez, dit-il enfin, troupeau cher et fidèle,
Allez; que le Seigneur vous couvre de son aile;
Qu'il répande sur vous sa bénédiction;
Que de sa face auguste un lumineux rayon
Luise sur vos sentiers, les éclaire et vous guide.
Allez; n'oubliez pas l'indigence timide.
A ces mots les anciens, entre le peuple élus,
De l'humble charité reçoivent les tributs,
Et le cœur plein de joye et de reconnaissance,
La foule se sépare et s'écoule en silence.

---

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de l'habile imprimeur genevois, Jules Guillaume Fick, auquel on doit les Mémoires des deux Platter, et tant d'œuvres intéressantes pour la littérature et l'histoire éditées, avec autant de luxe que de goût, par M. Gustave Révilliod. Jules Fick semblait avoir pris à tâche de renouer à Genève d'illustres traditions, et son nom demeure associé par un juste retour à ceux des Estienne, des Crespin et des de Tournes. J. B.

---

ERRATA. — M. Douen nous signale quelques erreurs dans l'impression de son article sur *Un opuscule de Bayle*. Page 94, ligne 35, lisez : *vendit;* p. 95, lig. 3, lisez : *loyale* exécution; et même page, lig. 27 : écrivit *dans le sens* des dix.

---

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

---

## BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

### ANCIENNE COLLECTION

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1re année, | 1852 | 20 fr. le volume. | 11e année, | 1862 | 20 fr. le volume. |
| 2e — | 1853 | | 12e — | 1863 | |
| 3e — | 1854 | | 13e — | 1864 | |
| 4e — | 1855 | | 14e — | 1865 | |
| 5e — | 1856 | | 15e — | 1866 | |
| 6e — | 1857 | | 16e — | 1867 | |
| 7e — | 1858 | | 17e — | 1868 | |
| 8e — | 1859 | | 18e — | 1869 | |
| | | | 19e-20e — | 1870-71 | |
| | | | 21e — | 1872 | |
| | | | 22e — | 1873 | |
| | | | 23e — | 1874 | |
| 9e — | 1860 | 30 fr. le volume. | 24e — | 1875 | 10 fr. le volume. |
| 10e — | 1861 | | 25e — | 1876 | |

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1876) : 250 francs.
Table générale des matières dès 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877